



2022

Rapport  
du compte administratif

.....

toulouse  
métropole



## Table des matières

Contexte, bilan et perspectives.....	4
Budget consolidé .....	5
Budget principal .....	7
I. La chaîne de l'épargne .....	7
II. La section de fonctionnement.....	9
A. Les recettes de fonctionnement.....	9
1. Impôts, taxes et compensations fiscales.....	10
2. Les dotations et participations.....	15
3. Les produits des services.....	20
4. Autres produits de gestion courantes .....	21
5. Reprise de provisions.....	21
B. Les dépenses de fonctionnement.....	22
1. Les reversements de fiscalité .....	23
2. Les achats de biens et services – charges à caractère général.....	25
3. Les charges de personnel .....	25
4. Les subventions, participations et contributions.....	27
5. Les provisions .....	29
III. L'investissement et son financement.....	31
A. Les dépenses d'investissement.....	31
1. Les dépenses d'investissement par nature .....	31
2. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement .....	32
B. Le financement de l'investissement .....	36
1. Les ressources propres .....	36
2. L'emprunt .....	38
IV. L'endettement.....	39
A. Evolution de l'encours de dette consolidée.....	39
1. Une progression de l'encours sur l'exercice 2022.....	39
2. Un coût moyen de la dette faible .....	40
3. Une dette sécurisée notée Aa2 par Moody's .....	41
B. Capacité de désendettement : budget principal de Toulouse Métropole .....	41
C. Extinction de l'encours de dette du budget principal.....	42
D. Encours de dette des principaux partenaires de Toulouse Métropole .....	43
Budget annexe Assainissement .....	44
Budget annexe Eau Potable .....	47
Budget annexe IMT.....	49

Budget annexe Activités Immobilières .....	51
Budget annexe Lasbordes .....	54
Budget annexe Oncopôle .....	56
Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole.....	58
Budget annexe Crématorium.....	60
Budget annexe Pompes Funèbres .....	62
Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets.....	64
Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations .....	66
Budget annexe ZAC Francazal .....	68
Conclusion.....	70

## Contexte, bilan et perspectives

**Malgré le retour de l'inflation, les équilibres financiers de Toulouse Métropole reviennent au niveau constaté avant la crise de la covid 19.**

Les dépenses de fonctionnement, hors reversement aux communes, progressent de 4,5% en 2022, en ligne avec le niveau d'inflation constaté lors de cet exercice. L'augmentation des coûts de l'énergie représente les deux tiers (+3 M€) de la progression des achats de biens et services, tandis que la masse salariale est en progression de 5% compte tenu de l'impact de la revalorisation de 3,5% du point d'indice à mi-année.

La fiscalité progresse au même rythme que les dépenses de fonctionnement, compte tenu de l'indexation d'une partie de ses composantes sur l'indice des prix à la consommation, et ce malgré un niveau de la CVAE qui reste en-deçà des niveaux connus jusqu'en 2020 compte tenu de l'impact toujours présent de la crise sanitaire sur cette recette.

Ainsi en 2022 l'épargne nette de Toulouse Métropole atteint 79 M€, soit un niveau proche de celui constaté en 2019. Le bon niveau des soldes intermédiaires de gestion permet à Toulouse Métropole de poursuivre son effort d'équipement pour le territoire, avec près de 280 M€ d'investissements réalisés sur l'exercice écoulé. Signe de la bonne qualité de crédit de la collectivité, **l'agence de notation Moody's a confirmé la notation de long terme de la métropole (Aa2), équivalente à celle de l'Etat français.**

**Les comptes de la métropole sont certifiés pour la seconde année consécutive.**

Depuis 2017, Toulouse Métropole est engagée dans la démarche d'expérimentation de la certification des comptes ouverte par la loi NOTRe. Après un premier exercice 2020 de certification à blanc non conclusif, l'exercice 2021 avait conduit à une certification avec réserves des comptes par le professionnel du chiffre.

Les comptes 2022 de la collectivité sont également certifiés, avec en sus la levée de la réserve sur les engagements hors bilan de la collectivité. Le commissaire aux comptes a en effet considéré que les procédures de recensement des engagements financiers de la métropole envers des tiers et leur valorisation permettaient de circonscrire le périmètre des risques attenants.

Au même titre que la notation financière, la certification des comptes de Toulouse Métropole constitue un indicateur de la très bonne gestion de la collectivité métropolitaine.

## Budget consolidé

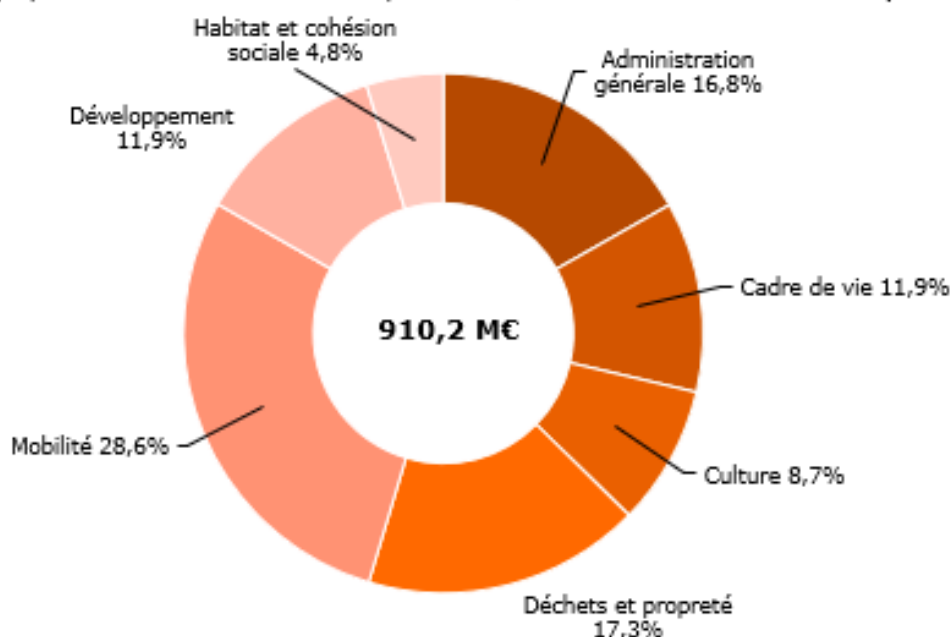
Le budget de la Métropole, se compose d'un budget principal et de 12 budgets annexes.

En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	966,72	806,76	303,50	409,37	1 270,22	1 216,13
Assainissement	32,56	5,63	11,81	33,20	44,37	38,84
Eau	25,37	6,66	23,53	36,17	48,90	42,83
Oncopôle	0,63	0,81	6,69	7,30	7,32	8,11
Activités Immobilières	10,83	8,73	1,70	3,73	12,53	12,47
IMT	6,65	0,96	1,06	3,65	7,71	4,61
Lasbordes	0,32	0,27	0,16	0,19	0,48	0,47
Théâtre et Orchestre	37,80	36,13	2,13	2,03	39,93	38,16
Pompes Funèbres	2,84	2,64	0,00	0,06	2,84	2,69
Crématorium	1,68	1,27	1,03	2,11	2,71	3,38
Déchets	109,94	101,36	1,12	8,14	111,07	109,50
GEMAPI	6,02	3,29	0,08	1,13	6,10	4,41
Zac Francazal	0,00	0,94	0,00	0,00	0,00	0,94
<b>Budget Agrégé</b>	<b>1 201,35</b>	<b>975,46</b>	<b>352,82</b>	<b>507,09</b>	<b>1 554,17</b>	<b>1 482,55</b>
Mouvements réciproques	45,90	45,90	5,83	5,83	51,73	51,73
<b>Budget Consolidé (Réel)</b>	<b>1 155,45</b>	<b>929,56</b>	<b>346,99</b>	<b>501,26</b>	<b>1 502,44</b>	<b>1 430,82</b>

Tous budgets confondus, **les dépenses réelles consolidées** (retraitées des mouvements réciproques entre budgets) **s'élèvent à 1 431 M€ sur l'exercice 2022, dont 910,2 M€ consacrés aux interventions métropolitaines** (inscriptions hors dépenses financières, provisions et reversements aux communes).

Le graphique ci-dessous représente les dépenses consolidées, destinées aux services opérationnels, réparties par secteur d'activité :

**Répartition des dépenses de la collectivité par secteur**  
(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement)



Les politiques publiques portées par Toulouse Métropole se répartissent de la façon suivante :

- **La « Mobilité »** concentre la part la plus importante des dépenses de la collectivité avec 260,7 M€ en 2022, soit plus de 28,6% du budget consolidé. Ce secteur regroupe les interventions directes sur la voirie mais également les transports (intègre ainsi la participation de la Métropole au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine pour un montant de 103,91 M€ en 2022) et le développement des mobilités douces (Réseau Express Vélo).
- La part relative à la compétence **« Déchets et Propreté »** représente 17,3% du budget, soit un montant de 157,5 M€, dont 103,6 M€ pour l'activité « Déchets » et 53,9 M€ pour l'activité « Propreté ».
- Le **« Cadre de Vie »** (11,9% des dépenses consolidées) inclut les compétences « Eau - Assainissement » (49,9 M€ dans le cadre, en particulier, des budgets annexes Eau et Assainissement), « Incendie » (21,6 M€ correspondant principalement à la contribution de la Métropole au SDIS), « Environnement » (17,4 M€), « Cimetières » (10M€ relevant majoritairement des budgets annexes Crématorium et Pompes funèbres ainsi que du fonctionnement des cimetières métropolitains) et « Sports » (9 M€).
- Les dépenses consacrées au secteur **« Développement »**, 108,7 M€ en 2022 soit 11,9% du total des inscriptions, se rapportent aux activités de « Développement économique et recherche » (36,9 M€) et à l'« Aménagement urbain » (71,8 M€).
- En 2022, 79,1 M€ (8,7 % du budget consolidé) ont été alloués au secteur de la **« Culture »** et 43,5 M€ (4,8%) à l'**« Habitat et Cohésion sociale »**.
- Enfin 16,8% des dépenses (152,8 M€) correspondent aux charges de structure de la collectivité.

## Budget principal

### I. La chaîne de l'épargne

La progression de l'épargne nette s'élève à 20,2 M€ entre 2021 et 2022 et permet quasiment un retour au niveau constaté avant la crise sanitaire.

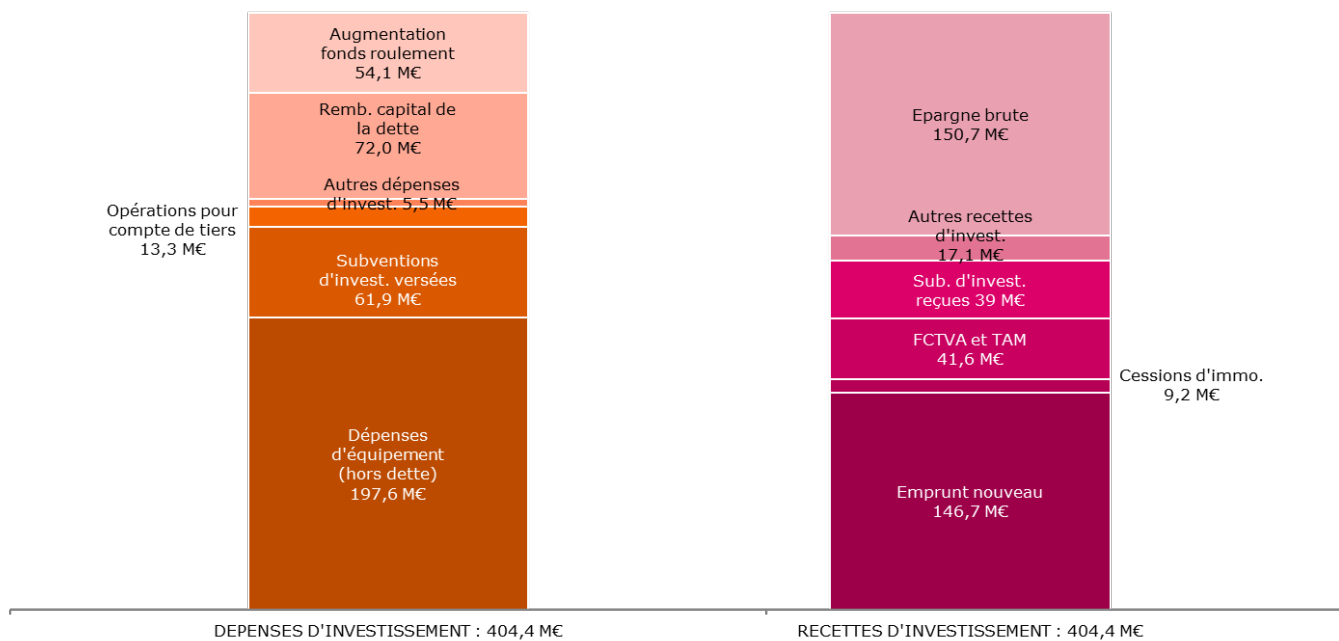
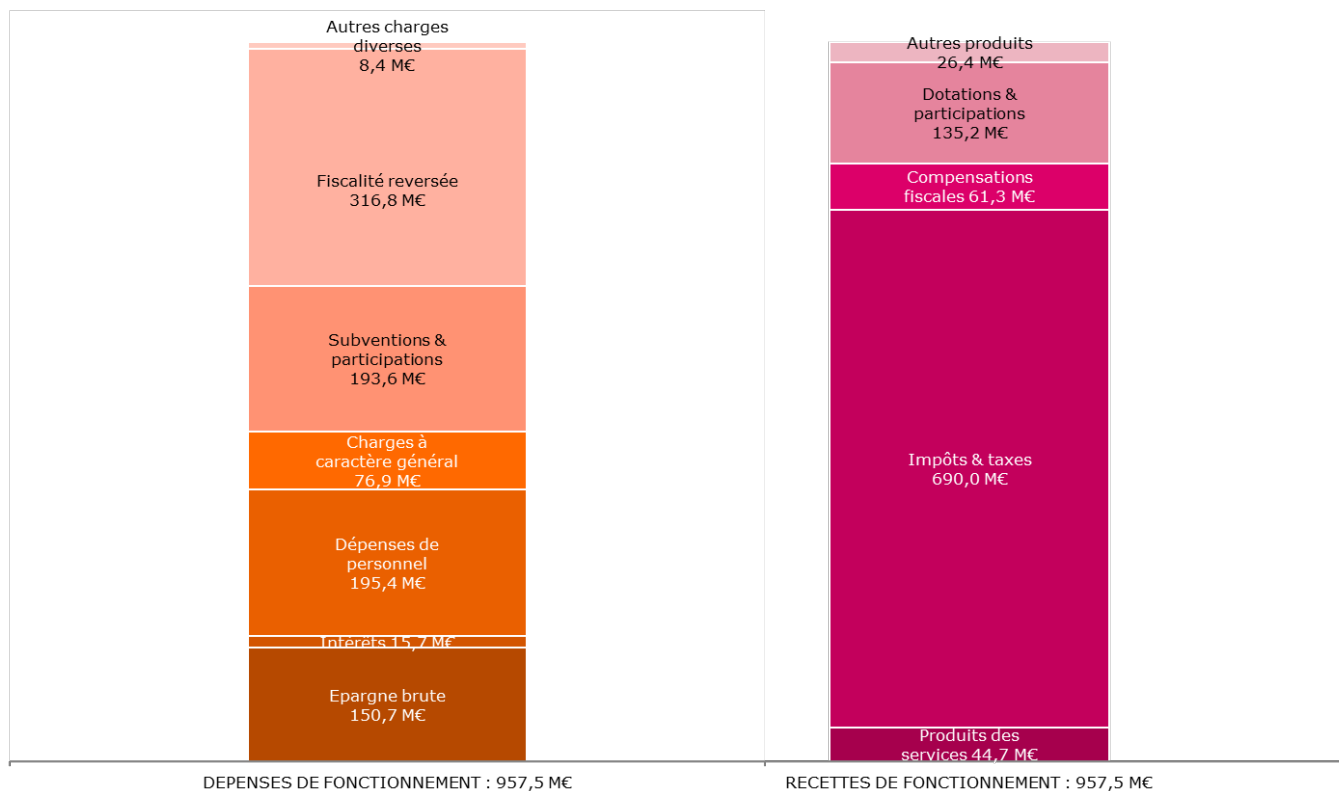
La maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré une hausse conséquente de la masse salariale, associée à une dynamique forte des recettes fiscales (directes ou compensées) est à l'origine de ce résultat.

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessions)	<b>902,31</b>	<b>827,58</b>	<b>834,12</b>	<b>916,74</b>	<b>955,71</b>	<b>4,3%</b>	<b>38,97</b>
Produits des services	44,87	48,82	45,14	43,63	44,70	2,5%	1,08
Impôts et taxes	667,28	586,46	604,25	658,27	689,96	4,8%	31,69
Compensations fiscales	21,00	24,15	24,98	60,60	61,27	1,1%	0,68
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	136,56	132,70	133,30	134,44	135,18	0,5%	0,74
Autres produits de gestion courante	29,17	32,78	13,16	12,65	16,65	31,7%	4,00
Reprises sur amortissements et provisions	2,46	2,21	13,09	6,72	6,17	-8,3%	-0,55
Autres recettes de fonctionnement	0,97	0,45	0,20	0,44	1,77	304,4%	1,33
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>773,33</b>	<b>676,10</b>	<b>727,96</b>	<b>778,05</b>	<b>791,10</b>	<b>1,7%</b>	<b>13,04</b>
Achats de biens et services	87,72	73,71	69,22	72,52	76,88	6,0%	4,36
Charges de personnel	215,44	176,38	180,06	186,07	195,40	5,0%	9,33
Reversements aux communes	240,94	234,30	239,03	316,11	311,91	-1,3%	-4,21
Fonds de péréquation et autres reversements	5,14	5,53	5,68	7,97	4,88	-38,8%	-3,09
Subventions, participations et contributions	213,63	183,24	197,25	192,24	193,62	0,7%	1,38
Autres charges de gestion courante	2,06	1,02	1,37	1,66	2,54	52,8%	0,88
Dotations aux provisions	2,87	1,82	30,98	1,36	4,73	247,1%	3,37
Autres charges de fonctionnement	5,52	0,10	4,37	0,12	1,15	-	1,03
<b>Epargne de gestion</b>	<b>128,98</b>	<b>151,48</b>	<b>106,16</b>	<b>138,69</b>	<b>164,61</b>	<b>18,7%</b>	<b>25,92</b>
Charges financières nettes	13,59	14,70	15,68	13,99	13,86	-0,9%	-0,13
<b>Epargne brute</b>	<b>115,39</b>	<b>136,78</b>	<b>90,48</b>	<b>124,70</b>	<b>150,75</b>	<b>20,9%</b>	<b>26,05</b>
Taux d'épargne brute	12,79%	16,53%	10,85%	13,60%	15,77%	16,0%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	46,41	53,54	61,40	66,22	72,00	8,7%	5,78
<b>Epargne nette</b>	<b>68,99</b>	<b>83,24</b>	<b>29,09</b>	<b>58,48</b>	<b>78,75</b>	<b>34,7%</b>	<b>20,27</b>
Taux d'épargne nette	7,65%	10,06%	3,49%	6,38%	8,24%	29,2%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>414,91</b>	<b>361,40</b>	<b>247,12</b>	<b>277,83</b>	<b>278,35</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,51</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette, y.c. cessions)	<b>159,30</b>	<b>184,35</b>	<b>136,14</b>	<b>125,09</b>	<b>106,99</b>	<b>-14,5%</b>	<b>-18,10</b>
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>150,56</b>	<b>118,88</b>	<b>95,01</b>	<b>90,03</b>	<b>146,69</b>	<b>62,9%</b>	<b>56,67</b>

En 2022, les dépenses d'investissement restent stables après une progression de près de 30 M€ en 2021 du fait du lancement de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026.

Les recettes d'investissement marquent quant à elles un recul, nécessitant un recours à l'emprunt en hausse de 56,67 M€ pour atteindre 146,69 M€. Il s'agit toutefois d'une évolution de la dette maîtrisée, en phase avec l'avancement de la PPI.

Le fonds de roulement de l'exercice 2022 augmente de 54,1 M€, la collectivité ayant fait le choix de souscrire des enveloppes d'emprunt à taux fixe aux conditions avantageuses, dans un contexte de forte volatilité des taux d'intérêt. Cette stratégie permettra de limiter le recours à l'emprunt lorsque les conditions nécessairement moins favorables dans les années à venir.





## II. La section de fonctionnement

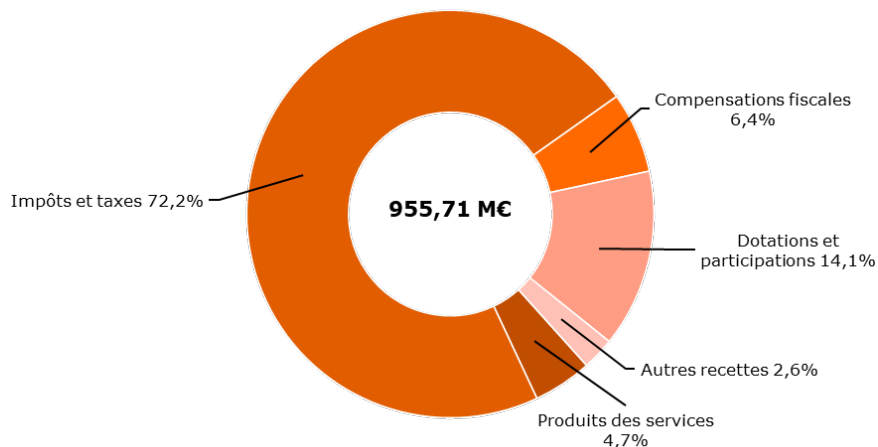
### A. Les recettes de fonctionnement

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	44,87	48,82	45,14	43,63	44,70	2,5%	1,08
Impôts et taxes	667,28	586,46	604,25	658,27	689,96	4,8%	31,69
Compensations fiscales	21,00	24,15	24,98	60,60	61,27	1,1%	0,68
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	136,56	132,70	133,30	134,44	135,18	0,5%	0,74
Autres produits de gestion courante	29,17	32,78	13,16	12,65	16,65	31,7%	4,00
Reprises sur amortissements et provisions	2,46	2,21	13,09	6,72	6,17	-8,3%	-0,55
Autres recettes de fonctionnement	0,97	0,45	0,20	0,44	1,77	-	1,33
<b>Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. &amp; cessions)</b>	<b>902,31</b>	<b>827,58</b>	<b>834,12</b>	<b>916,74</b>	<b>955,71</b>	<b>4,3%</b>	<b>38,97</b>

La progression des recettes de fonctionnement est deux fois moindre qu'en 2021 (année exceptionnelle du fait de la réforme de la TEOM) mais atteint près de 40 M€. Elle s'explique principalement par l'évolution favorable des bases de la fiscalité notamment des ménages et de la fraction du produit national de TVA octroyée à Toulouse Métropole en compensation de la perte du produit de TH et TFPB.

Les produits des services ont presque retrouvé un niveau d'avant crise. Les redevances perçues au titre des délégations de services publics intègrent dorénavant la gestion du MEETT.

**Répartition des recettes de fonctionnement par nature**  
(hors produits financiers et cessions)



La fiscalité au sens large comprenant les compensations fiscales représente 78,6 % des recettes de fonctionnement.

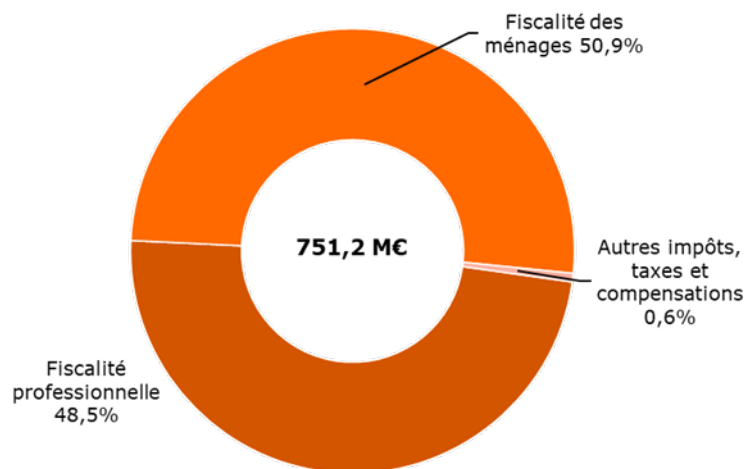
## 1. Impôts, taxes et compensations fiscales

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Fiscalité professionnelle</b>	<b>328,91</b>	<b>343,17</b>	<b>357,80</b>	<b>355,43</b>	<b>364,58</b>	<b>2,6%</b>	<b>9,15</b>
Fiscalité directe	289,97	301,27	315,52	277,09	284,45	2,7%	7,35
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	183,05	187,05	193,32	161,92	164,45	1,6%	2,53
Cot. sur valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	90,53	95,91	106,71	98,98	91,28	-7,8%	-7,70
Taxe sur surfaces commerciales (TASCOM)	8,92	9,65	8,91	9,52	9,96	4,7%	0,45
Imp. forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	3,06	3,22	3,37	3,87	4,08	5,5%	0,21
Rôles complémentaires et supplémentaires pro.	4,41	5,44	3,22	2,81	14,67	422,6%	11,87
Fiscalité reversée et compensations	38,93	41,90	42,28	78,33	<b>80,13</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,80</b>
Fonds Nat. de Garantie Indiv. des Ressources	24,61	24,63	24,63	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation réforme de la TP (DCRTP)	14,31	13,92	13,72	13,72	13,72	0,0%	0,00
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,01	3,35	3,93	39,99	41,78	4,5%	1,80
<b>Fiscalité des ménages</b>	<b>251,03</b>	<b>261,10</b>	<b>267,62</b>	<b>357,35</b>	<b>382,01</b>	<b>6,9%</b>	<b>24,65</b>
Fiscalité directe	244,35	254,22	260,28	167,65	173,95	3,8%	6,30
Taxe d'Habitation (TH)	171,24	178,27	183,14	8,66	9,37	8,2%	0,71
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	70,21	72,40	74,06	155,93	162,59	4,3%	6,67
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) et taxe additionnelle	1,27	1,28	1,29	1,30	1,33	2,5%	0,03
Rôles complémentaires et supplémentaires ménages	1,63	2,27	1,80	1,76	0,65	-63,4%	-1,12
Fiscalité reversée et compensations	6,68	6,88	7,34	189,70	<b>5,76</b>	<b>-97,0%</b>	<b>-183,94</b>
Compensation des exonérations de TF	0,50	0,28	0,30	5,09	5,76	13,1%	0,67
Compensation des exonérations de TH	6,17	6,60	7,04	0,00	0,00	-100,0%	0,00
Fraction compensatoire de TFPB et TH (TVA)	0,00	0,00	0,00	184,61	202,30	9,6%	17,69
<b>Autres impôts, taxes et compensations</b>	<b>108,33</b>	<b>6,33</b>	<b>3,66</b>	<b>6,08</b>	<b>4,65</b>	<b>-23,6%</b>	<b>-1,44</b>
Taxe de séjour et taxe additionnelle	5,27	5,97	3,59	4,13	4,50	8,9%	0,37
Prélèvement sur les produits des jeux	0,24	0,29	0,00	0,14	0,14	-1,4%	0,00
Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères	102,72	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Divers impôts, taxes et compensations	0,10	0,07	0,07	1,81	0,01	-99,4%	-1,80
<b>Impôts, taxes et compensations fiscales</b>	<b>688,28</b>	<b>610,61</b>	<b>629,24</b>	<b>718,86</b>	<b>751,23</b>	<b>4,5%</b>	<b>32,37</b>

Les ressources fiscales proviennent de la fiscalité professionnelle (Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises majoritairement) pour 48,5%, et de la fiscalité ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) pour 50,9%.

L'exercice 2022 a notamment été marqué par une nouvelle diminution du produit de CVAE perçu par la Métropole, cet impôt étant supprimé intégralement en 2023 pour les collectivités.

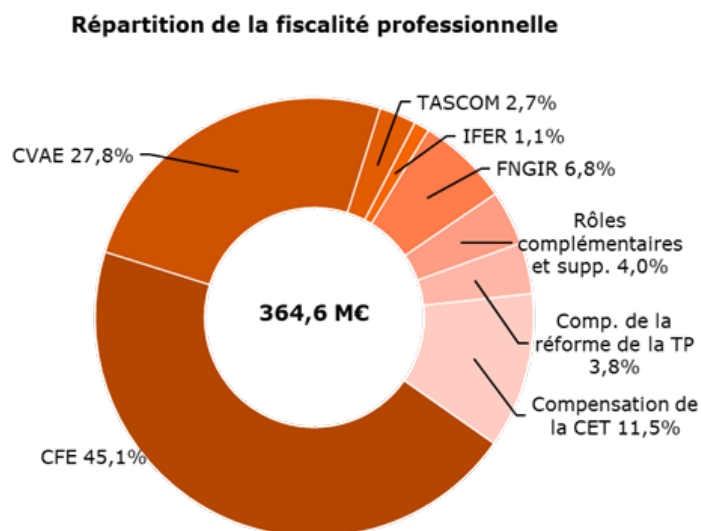
Répartition des impôts, taxes et compensations fiscales



### a. La fiscalité professionnelle : 364,6 M€

La fiscalité professionnelle représente 48,5 % du total des ressources fiscales. Cette part, en recul, est marquée en 2022 par la diminution de près de 8% du produit de CVAE, après une première baisse de 7% en 2021 par rapport à 2020. Les collectivités ne bénéficieront plus de cet impôt à compter de 2023, cette perte financière étant compensée par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA.

La fiscalité professionnelle regroupe les produits ci-dessous :



#### i. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 164,5 M€

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) reste la première ressource fiscale de la Métropole avec un produit pour 2022 de 164,45 M€. Pour rappel, son produit a connu une baisse de 16% en 2021 en raison de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. En l'absence d'une telle réforme, les bases d'imposition auraient connu une progression de l'ordre de 2% en 2021, en retrait par rapport à 2020 (+3,4%). Ce ralentissement de la croissance du produit se poursuit en 2022 avec une évolution de +1,6% par rapport à 2021. L'attractivité du territoire se confirme cependant, avec 83 165 entreprises contributrices en 2022 (avec ou sans base minimum) contre 75 950 entreprises en 2021.

A compter de 2021, la compensation intégrale de l'abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels applicable en matière de CFE est égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant de cette nouvelle mesure par le taux de CFE appliqué en 2020. Son montant a atteint 36,20 M€ en 2022, en croissance de 2,8% par rapport à 2021.

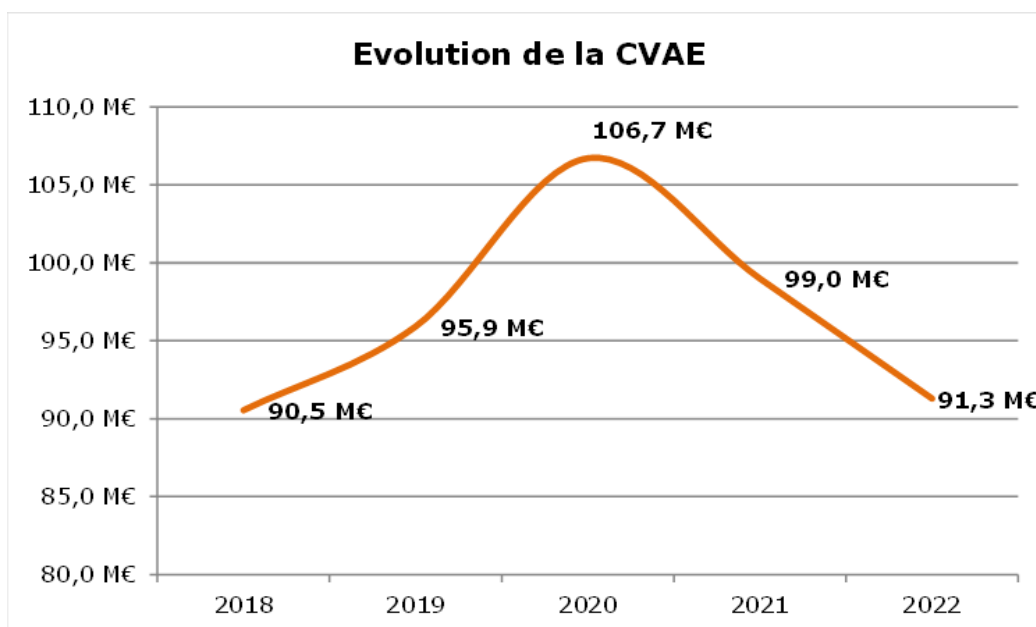
Toulouse Métropole a par ailleurs perçu en 2022 un montant exceptionnel de rôles supplémentaires de CFE relatifs à des exercices antérieurs, pour un total de près de 14,67 M€ (80% de ce produit ayant été versé par un seul contribuable, Airbus).

ii. *La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 91,3 M€*

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE) s'élève à 91,3 M€ en 2022. La Métropole n'exerce pas de pouvoir de taux sur cet impôt dont l'assiette est particulièrement exposée à la conjoncture économique.

Le mécanisme d'acompte et de solde de la CVAE versée par les entreprises, et le reversement du produit par l'Etat aux collectivités en n+1, font que les évolutions constatées au niveau de la valeur ajoutée des entreprises ont un impact sur le produit perçu par les collectivités avec deux ans de décalage. Il y a donc un net effet différé du cycle économique par rapport au produit encaissé. Toulouse Métropole a ainsi perçu en 2022 un produit de CVAE recouvré par l'Etat en 2021 sur la base de la valeur ajoutée des entreprises constatée en 2020. La diminution de la valeur ajoutée imposable des entreprises de près de 12% en 2020 sur le territoire métropolitain a ainsi engendré une diminution de près de 8% du produit de CVAE en 2022. En ajoutant la baisse observée en 2021 (-7%), qui était exclusivement due à la modulation à la baisse des acomptes versés par les entreprises, la recette 2022 est inférieure de 14% à son niveau de 2020.

Avec le rebond de l'activité économique en 2021, une forte progression du produit de CVAE était attendue en 2023. La Loi de finances initiale pour 2023 a cependant procédé à la suppression de cette recette, étalée sur deux ans pour les entreprises mais avec effet immédiat pour les collectivités. Les collectivités du bloc communal se verront affecter, à compter de 2023, une nouvelle fraction de TVA calculée sur la moyenne du produit de CVAE constaté sur la période 2020-2023, augmentée d'une dynamique dont les modalités de répartition doivent être précisées par décret.



iii. *Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 4,1 M€*

Les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux concernent les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des



télécommunications. Le produit s'élève pour 2022 à 4,08 M€ contre 3,87 M€ l'année précédente.

iv. *La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 10 M€*

Un commerce qui exploite une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe d'au moins 460 000 €, est soumis à la taxe sur les surfaces commerciales. Le montant de la taxe brute est déterminé par application à la surface totale de vente au détail de l'établissement d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m<sup>2</sup>, de la superficie et de l'activité.

Le produit de TASCOM s'élève à 9,96 M€, en progression par rapport à 2021 (9,52 M€).

v. *La Taxe de Séjour Intercommunale (TSI) : 4,5 M€*

La taxe de séjour intercommunale, s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune. Après une diminution en 2020 pour soutenir les hébergeurs, liée à la baisse brutale de fréquentation en raison des confinements et de l'exonération par la Métropole de la taxe sur la période du 6 juillet au 31 décembre 2020, la TSI a connu une croissance en 2021 et 2022 avec le retour de l'activité touristique. Celle-ci s'élève à 4,50 M€ en 2022 contre 4,13 M€ en 2021.

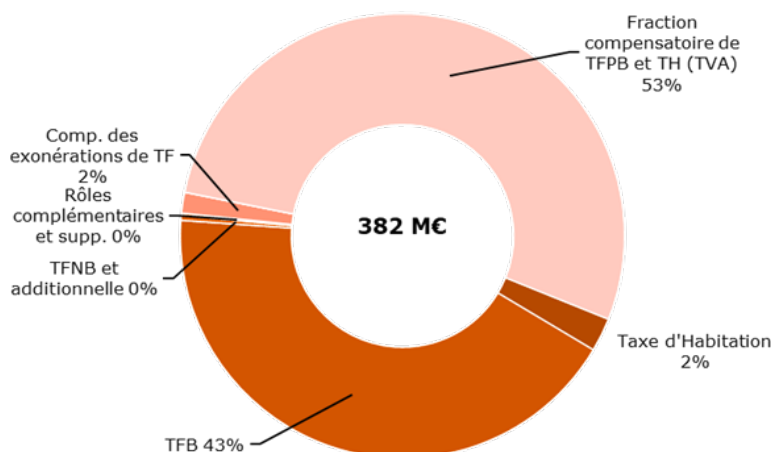
Par ailleurs, dans le cadre des mesures de soutien de Toulouse Métropole au secteur du tourisme, un étalement du reversement de la taxe de séjour a été mis en place à partir de 2021. Habituellement, la taxe de séjour collectée par les hébergeurs est reversée à Toulouse Métropole par trimestre, le mois suivant chaque trimestre. De façon dérogatoire, la périodicité de reversement pour les années 2021 et 2022 a été décalée à 2022 et 2023.

Ainsi, le retour à un produit annuel conforme à l'activité récurrente (environ 6 M€) de Toulouse Métropole est attendu à compter de 2024.

**b. La fiscalité « ménages » : 382 M€**

La fiscalité « ménages » correspond aux produits générés au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, du foncier bâti et non bâti, de la taxe additionnelle au foncier non bâti et aux compensations des exonérations accordées par l'Etat. Le produit global pour 2022 est de 382,01 M€. Cette fiscalité représente 50,9 % des ressources fiscales. Une évolution dynamique de ce produit est constatée en 2022, sous l'effet de la forte croissance de la fraction du produit national de TVA octroyée à Toulouse Métropole en 2021 en compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales.

### Répartition de la fiscalité des ménages



i. *La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 162,6 M€*

Représentant 42,6 % du total de la fiscalité ménages en 2022, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concerne les propriétaires de constructions fixées au sol et présentant le caractère de véritables bâtiments. Son produit a atteint 162,6 M€ en 2022, soit une croissance dynamique de +4,3% due pour les deux-tiers à la revalorisation forfaitaire annuelle des bases d'imposition de +3,4% (calculée depuis 2018 à partir de la progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé déterminé par l'INSEE). Bien que traditionnellement classée au sein des taxes « ménages », la TFPB est également acquittée par les entreprises en tant que propriétaires de locaux professionnels, industriels et de locaux d'habitation (logements détenus par les bailleurs sociaux et certaines SCI notamment). Le montant de TFPB à la charge des entreprises peut ainsi être évalué à un tiers du produit total de TFPB en 2022.

ii. *La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,4 M€*

La taxe d'habitation sur les résidences principales a fait l'objet d'une suppression progressive, laissant uniquement subsister la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Le produit de THRS s'élève pour 2022 à 9,37 M€ contre 8,66 M€ l'année précédente. Toutefois, une compensation est intervenue pour Toulouse Métropole, par le transfert d'une part de produit national de TVA.

iii. *La fraction compensatoire de taxe d'habitation et taxe foncière - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : 202,3 M€*

En compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021, une fraction du produit national de TVA a été octroyée à Toulouse Métropole. Ainsi, un produit fiscal national sur lequel Toulouse Métropole n'a pas de pouvoir de taux s'est substitué à une imposition locale. Cette fraction de TVA couvre les ressources perdues et évolue chaque année au même rythme que le produit national.

Le produit national de TVA étant attendu en progression de +9,6% en 2022 (évolution prévisionnelle), le produit octroyé à Toulouse Métropole a progressé à ce rythme pour atteindre 202,30 M€ en 2022 (contre 184,61 M€ en 2021). La connaissance du produit de TVA national définitif 2022 en début d'année suivante donnera lieu à une régularisation sur le produit de TVA perçu par Toulouse Métropole en 2023.

## 2. Les dotations et participations

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	<b>105,91</b>	<b>105,19</b>	<b>105,09</b>	<b>105,20</b>	<b>105,31</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,11</b>
DGF - Dotation d'intercommunalité	12,75	14,17	15,73	17,60	19,63	11,5%	2,03
DGF - Dotation de compensation	93,16	91,02	89,36	87,60	85,68	-2,2%	-1,92
<b>FCTVA</b>	<b>0,76</b>	<b>0,32</b>	<b>0,50</b>	<b>0,32</b>	<b>0,37</b>	<b>13,1%</b>	<b>0,04</b>
<b>Participations</b>	<b>29,90</b>	<b>27,19</b>	<b>27,71</b>	<b>28,92</b>	<b>29,51</b>	<b>2,0%</b>	<b>0,59</b>
<b>Dotations et participations (hors comp. fiscales)</b>	<b>136,56</b>	<b>132,70</b>	<b>133,30</b>	<b>134,44</b>	<b>135,18</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,74</b>

### a. La dotation globale de fonctionnement : 105,3 M€

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'Etat aux communes et EPCI à fiscalité propre. Elle comprend une dotation d'intercommunalité, à vocation péréquatrice et une dotation de compensation. Au global, la DGF est en légère augmentation en comparaison avec 2021, passant de 105,20 M€ à 105,31 M€.

#### i. La dotation d'intercommunalité, l'actualisation des critères

Le calcul et la répartition de la dotation d'intercommunalité se font en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscale (CIF), du potentiel fiscal et du revenu par habitant. En 2022, le calcul du CIF et du potentiel fiscal a été modifié pour tenir compte du nouveau panier de ressources perçu par les EPCI à compter de 2021 (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes, la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels).

#### La population

Le premier critère utilisé pour le calcul de la dotation d'intercommunalité est la population dite DGF. Il s'agit de la somme des populations DGF des communes membres (y compris les résidences secondaires et les places de caravanes). Toulouse Métropole voit sa population DGF croître passant de 806 447 habitants en 2021 à 820 167 en 2022. Parmi les quinze plus grandes métropoles (hors Paris), Toulouse Métropole se classe en deuxième position en termes de croissance de population entre 2019 et 2022.

Population DGF					
	2019	2020	2021	2022	Croissance annuelle moyenne entre 2019 et 2022
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	480 805	487 334	497 067	507 942	1,8%
<b>TOULOUSE MÉTROPOLE</b>	<b>785 666</b>	<b>793 002</b>	<b>806 447</b>	<b>820 167</b>	<b>1,4%</b>
BORDEAUX MÉTROPOLE	805 708	813 248	823 759	837 954	1,3%
NANTES MÉTROPOLE	663 491	668 157	678 930	688 612	1,2%
RENNES MÉTROPOLE	459 536	462 097	467 060	473 737	1,0%
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	1 162 643	1 163 454	1 192 928	1 198 302	1,0%
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	504 819	507 021	514 452	519 728	1,0%
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	300 239	301 068	305 669	307 677	0,8%
MÉTROPOLE TPM	469 829	472 408	476 723	481 338	0,8%
MÉTROPOLE DE LYON	1 417 702	1 422 109	1 436 959	1 450 480	0,8%
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	605 549	605 186	607 731	619 135	0,7%
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	1 936 713	1 939 509	1 951 500	1 960 852	0,4%
GRENOBLE ALPES METROPOLE	455 603	456 898	457 870	459 929	0,3%
MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE	502 341	500 762	503 538	505 428	0,2%
ST ETIENNE METROPOLE	414 600	413 940	414 083	414 776	0,0%

### Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) mesure l'intégration d'un EPCI en établissant le rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Plus les transferts de compétences entre communes et EPCI sont importants plus le CIF sera élevé.

En 2022, le périmètre des ressources prises en compte pour le calcul du CIF a été étendu afin de tirer les conséquences du nouveau schéma de financement de la réforme de la taxe d'habitation, ainsi que de la réforme des impôts de production. Le CIF de Toulouse Métropole a par ailleurs connu une forte augmentation en 2022 suite au transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole mis en œuvre en 2021 consécutivement à l'harmonisation des taux de TEOM. Cette augmentation est cependant ponctuelle et le CIF devrait baisser en 2023. Parmi les quinze plus grandes métropoles (hors Paris), Toulouse Métropole se classe en cinquième position en termes de CIF en 2022, avec une valeur supérieure de 14% à la moyenne nationale de la catégorie des Communautés Urbaines et Métropoles.

Coefficient d'intégration fiscale (CIF)			
	2021	2022	Evolution entre 2021 et 2022
BORDEAUX MÉTROPOLE	0,564802	0,570681	1,0%
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	0,547259	0,565134	3,3%
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	0,538786	0,540797	0,4%
MÉTROPOLE TPM	0,505964	0,536449	6,0%
<b>TOULOUSE MÉTROPOLE</b>	<b>0,488193</b>	<b>0,526752</b>	<b>7,9%</b>
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	0,508596	0,494390	-2,8%
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	0,466610	0,483403	3,6%
RENNES MÉTROPOLE	0,483562	0,473974	-2,0%
NANTES MÉTROPOLE	0,475941	0,468343	-1,6%
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	0,465046	0,453987	-2,4%
MÉTROPOLE DE LYON	0,514969	0,441828	-14,2%
MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE	0,408680	0,405588	-0,8%
GRENOBLE ALPES METROPOLE	0,376157	0,372974	-0,8%
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	0,369551	0,371625	0,6%
ST ETIENNE METROPOLE	0,356653	0,342814	-3,9%



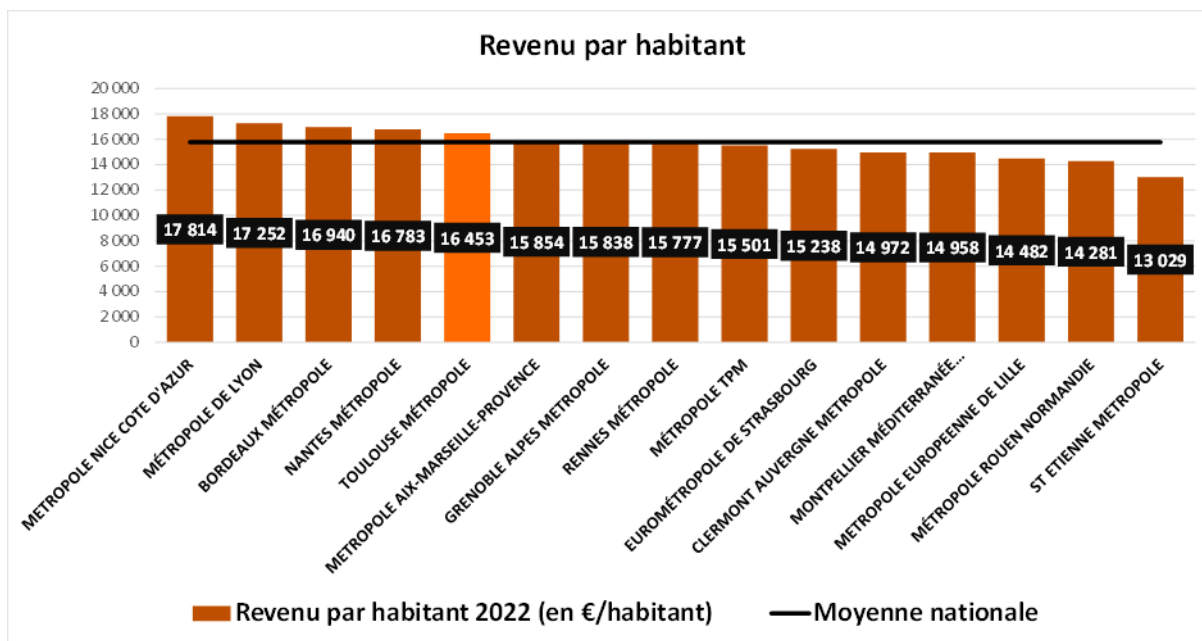
### Le potentiel fiscal par habitant

Les réformes de la fiscalité locale et des impôts de production ont également conduit à faire évoluer le panier des ressources prises en compte dans le calcul du potentiel fiscal des EPCI. Ces modifications ont conduit à de fortes évolutions de cet indicateur. Toulouse Métropole a ainsi vu son potentiel fiscal par habitant passer de 635 € par habitant en 2021 à 748 € par habitant en 2022 (soit +18%). Parmi les quinze plus grandes métropoles (hors Paris), Toulouse Métropole se classe en première position en termes de potentiel fiscal par habitant en 2022, avec une valeur supérieure de 29% à la moyenne nationale de la catégorie des CU et métropoles.

Potentiel fiscal par habitant (en € par habitant)			
	2021	2022	Evolution entre 2021 et 2022
<b>TOULOUSE MÉTROPOLE</b>	<b>635</b>	<b>748</b>	<b>17,7%</b>
MÉTROPOLE DE LYON	701	685	-2,3%
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	600	676	12,6%
BORDEAUX MÉTROPOLE	656	672	2,4%
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	613	666	8,6%
GRENOBLE ALPES METROPOLE	633	646	2,1%
NANTES MÉTROPOLE	563	603	7,2%
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	527	561	6,4%
MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE	552	552	0,0%
RENNES MÉTROPOLE	432	529	22,5%
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	487	523	7,4%
ST ETIENNE METROPOLE	436	485	11,1%
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	370	443	19,6%
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	424	428	0,9%
MÉTROPOLE TPM	333	390	17,2%

### Le revenu par habitant

Pour le calcul du revenu par habitant, le critère retenu est celui de la population INSEE des communes membres (et non la population dite DGF). Il s'élève à 16 453 € en 2022, soit une progression de 0,6% par rapport à 2021 (16 353 €). En comparaison avec les quinze plus grandes métropoles (hors Paris), Toulouse Métropole se situe en cinquième position (au-dessus de la moyenne nationale).



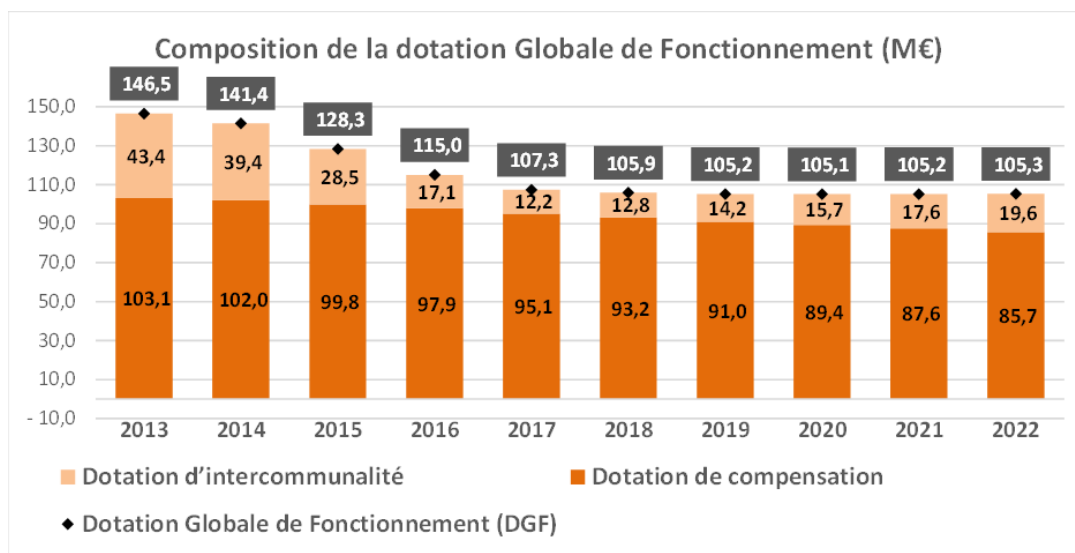
La dotation d'intercommunalité a connu une baisse de 70% entre 2014 et 2017, en raison de la mise en œuvre du programme de stabilité qui a fait contribuer des collectivités à la réduction du déficit public par la diminution des concours financiers de l'Etat.

La modification de l'architecture de la dotation d'intercommunalité en 2019 a par la suite engendré une progression très dynamique de l'attribution de Toulouse Métropole entre 2018 et 2021. Un EPCI ne pouvant percevoir une attribution par habitant supérieure à 110% du montant perçu au titre de l'année précédente, la progression de la dotation d'intercommunalité par habitant de Toulouse Métropole a été plafonnée à +10% par an entre 2018 et 2021. Cet effet redistributif positif dû à cette réforme est venu s'ajouter aux effets d'une croissance dynamique de la population sur le territoire métropolitain.

La dotation d'intercommunalité de Toulouse Métropole est passée de 17,60 M€ en 2021 à 19,63 M€ en 2022, soit une augmentation de 11,5 %. Cette nouvelle progression très dynamique est due à la forte croissance du coefficient d'intégration fiscale (CIF) liée au transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole mis en œuvre en 2021 consécutivement à l'harmonisation des taux de TEOM.

ii. *La dotation de compensation*

La dotation de compensation (autre composante de la DGF) est quant à elle en diminution, le produit passant de 87,60 M€ en 2021 à 85,68 M€, soit une diminution de 2,2 %. La dotation de compensation est en constante baisse depuis 2014 ; écrêtée chaque année, elle constitue la variable d'ajustement de l'enveloppe de DGF.



**b. Le FCTVA et les participations : 29,9 M€**

Le versement du FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement s'élève à 0,37 M€ soit une hausse de 0,04 M€ par rapport au niveau constaté en 2021.

La principale participation correspond au versement de la dotation compensatrice du département de la Haute-Garonne suite aux transferts de compétences de 2016 pour un montant défini de 18,8 M€.

Pour accompagner Toulouse Métropole dans la gestion de l'accueil de citoyens ukrainiens suite au conflit, l'Etat a participé aux frais d'hébergement pour 0,52 M€.

Toulouse Métropole a été lauréat d'appels à projets européens ou nationaux, ce qui lui a permis de percevoir un peu plus de 3,67 M€ dont notamment :

- ECO-MODE : 1,3 M€ au titre des contributions des partenaires privés,
- Plan pauvreté : 1,18 M€,
- LIFE Green Heart : 0,30 M€ pour l'aménagement de la zone Nord de l'île du Ramier
- Grand Matabiau Quai d'Oc : 0,38 M€ de la part de l'Etat,
- COMMUTE : 0,22 M€,
- I Héros : 0,29 M€ pour l'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique

Sous cet item, sont comptabilisées également les participations perçues au titre des actions en faveur de l'**Habitat** dont le fond de solidarité logement (0,70 M€), les aides de l'ANAH (0,31 M€) pour les initiatives de copropriétés et l'habitat indigne et le FSE perçu dans le cadre du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** (1,49 M). Des entreprises privées ont contribué au Plan de Corps des Rues Simplifié à hauteur de 0,95 M€. La gestion des aires d'accueil des gens du voyage a été accompagnée par la CAF (0,47 M€).

En matière de ressources humaines, la contribution de l'Etat pour le recrutement des apprentis et la formation par la recherche s'élève à 0,04 M€. Le remboursement de dépenses réalisées pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique par le FIPH est de 0,17 M€ (en 2021, le montant perçu était de 0,33 M€). La participation de l'ANRU dans le cadre du Nouveau programme de Rénovation Urbaine pour 0,22 M€ correspondant aux aides pour les salaires des agents en postes sur ce projet. Sont également comptabilisées les participations de l'Etat aux salaires des éducateurs spécialisés des Cordées de la Prévention (0,35 M€) et des communes aux salaires des Conseillers Info Energie mutualisés (0,02 M€).

### 3. Les produits des services

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Redevances d'utilisation du domaine</b>	<b>4,71</b>	<b>7,55</b>	<b>6,12</b>	<b>6,30</b>	<b>6,56</b>	<b>4,1%</b>	<b>0,26</b>
Redevance d'occupation du domaine public	1,67	1,75	1,99	2,67	2,63	-1,2%	-0,03
Red. stationnement et forfait post-stationnement	2,45	5,06	3,20	2,72	3,15	15,8%	0,43
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,58	0,75	0,93	0,92	0,78	-15,5%	-0,14
<b>Redevances et droits des services</b>	<b>4,75</b>	<b>2,46</b>	<b>0,79</b>	<b>1,16</b>	<b>1,27</b>	<b>10,2%</b>	<b>0,12</b>
<b>Mise à disposition de personnel</b>	<b>12,26</b>	<b>12,27</b>	<b>10,30</b>	<b>9,69</b>	<b>10,59</b>	<b>9,2%</b>	<b>0,89</b>
<b>Remboursement de frais</b>	<b>12,45</b>	<b>19,22</b>	<b>21,16</b>	<b>20,75</b>	<b>20,60</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,16</b>
<b>Autres produits des services</b>	<b>10,70</b>	<b>7,32</b>	<b>6,77</b>	<b>5,72</b>	<b>5,69</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-0,04</b>
<b>Produits des services</b>	<b>44,87</b>	<b>48,82</b>	<b>45,14</b>	<b>43,63</b>	<b>44,70</b>	<b>2,5%</b>	<b>1,08</b>

Les produits des services affichent une hausse de 1,08 M€, tendance principalement liée aux redevances de stationnement et à la mise à disposition de personnel.

Après une légère baisse constatée en 2021, **le forfait post-stationnement est en augmentation de 0,19 M€**, conséquence des nouvelles modalités adoptées par délibération pour le reversement par la Ville de Toulouse pour la couverture des coûts. Il reste cependant inférieur au niveau constaté en 2019 et 2020.

Les autres recettes liées à l'usage des places de parking payantes augmentent de 0,24 M€ entre 2021 et 2022.

Les recettes des **services publics tarifés des équipements culturels** et de loisirs sont en légère progression (+ 0,3 M€) et sont en passe de retrouver leur niveau d'avant crise. Les redevances d'archéologie préventive diminuent de 0,26 M€ pour atteindre 0,11 M€.

**Les redevances d'occupation du domaine public** restent stables par rapport à 2021 (2,67 M€).

**Les mises à disposition de personnel et de remboursement de frais affichent une légère augmentation et s'élèvent à 31,18 M€.** Cela concerne notamment :

- les refacturations à la Mairie de Toulouse qui constituent les principales recettes de refacturation notamment au titre de prestations informatiques (5,2 M€) et de masse salariale (4,48 M€ soit une évolution de +0,8 M€ par rapport à 2021 du fait



de l'évolution du point d'indice et de l'augmentation des effectifs de certaines directions mutualisées).

- 4,97 M€ pour des remboursements de personnel par les budgets annexes dont 3,89 pour le budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets (en baisse par rapport à 2021), 0,60 M€ pour le budget annexe GEMAPI, 0,26 M€ pour le budget annexe Activité Immobilière et 0,13 M€ pour le budget Crématorium ;
- les remboursements des prestations par le budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets à hauteur de 9,53 M€, du budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole pour un montant de 0,15 M€, des budgets annexes Eau et Assainissement pour 1,16 M€, du budget annexe GEMAPI pour 0,16 M€, du budget annexe Pompes Funèbres à hauteur de 0,04 M€.

#### 4. Autres produits de gestion courantes

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Revenus des immeubles	1,05	1,71	0,54	1,06	1,36	27,4%	0,29
Redevances des fermiers et concessionnaires	25,71	25,55	9,73	8,33	11,16	33,9%	2,83
Autres produits	2,41	5,52	2,90	3,26	4,14	27,2%	0,88
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>29,17</b>	<b>32,78</b>	<b>13,16</b>	<b>12,65</b>	<b>16,65</b>	<b>31,7%</b>	<b>4,00</b>

Les autres produits de gestion courante sont en hausse de 31,7 % par rapport à 2021 du fait de la variation + 33,9 % des redevances des fermiers et concessionnaires couplée avec une augmentation de 27% des revenus des immeubles et autres produits.

L'évolution à la hausse **des redevances des délégataires** s'explique notamment par le premier encaissement pour le contrat de gestion du MEETT pour un montant de 1,93 M€ (exonérations en 2020 et pour partie en 2021 du fait de la crise sanitaire) auquel il faut ajouter une évolution favorable des recettes versées par les gestionnaires du MIN (+0,13 M€), du Musée Aéroscopia (+ 0,33 M€) et du réseau de Gaz (+0,28 M€).

**Les revenus des immeubles** affichent une hausse de 27,4% et représentent un volume de 1,36 M€. La location du Stadium revient à des niveaux d'avant crise sanitaire (0,53 M€).

L'évolution du poste **Autres Produits** (+27,2%) par rapport à 2021 s'explique notamment, par le règlement du jugement du contentieux opposant Toulouse Métropole à l'Etat dans l'affaire des Gilets Jaunes (0,67 M€), les remboursements des taxes foncières pour la Cité de l'Espace et la Piste des Géants (+0,16 M€) et de Titres Restaurants (+0,2 M€).

#### 5. Reprise de provisions

L'exercice 2022 est marqué par la reprise de provisions pour un montant de 6,17 M€ soit une relative stabilité par rapport à 2021 (6,72 M€).

Ce montant fait suite aux écritures décomposées comme suit :

- Domaine des Assurances : 0,06 M€ suite à un jugement définitif,
- Domaine personnel : 0,009 M€ au titre des affaires jugées,

- Domaine droit de la commande publique et aides économiques : 3,51 M€, compte tenu du rejet de la requête déposée par la société Europe Métal Concept en raison du préjudice (3,5 M€) qu'elle estimait avoir subi du fait de son éviction du marché de recyclage des métaux issus de la crémation, et suite au jugement rendu dans le contentieux avec la société Localu (0,01 M€)
- Domaine urbanisme et aménagement : 0,024 M€ suite à jugements,
- Perte à terminaison ZAC Oncopole : diminution de 1,28 M€ du montant estimé suite au transfert des terrains non cessibles au budget principal,
- Transfert des provisions pour contentieux GEMAPI au budget annexe dédié : 1,03 M€,
- Admissions en non valeur 2022 : 0,24 M€.

## B. Les dépenses de fonctionnement

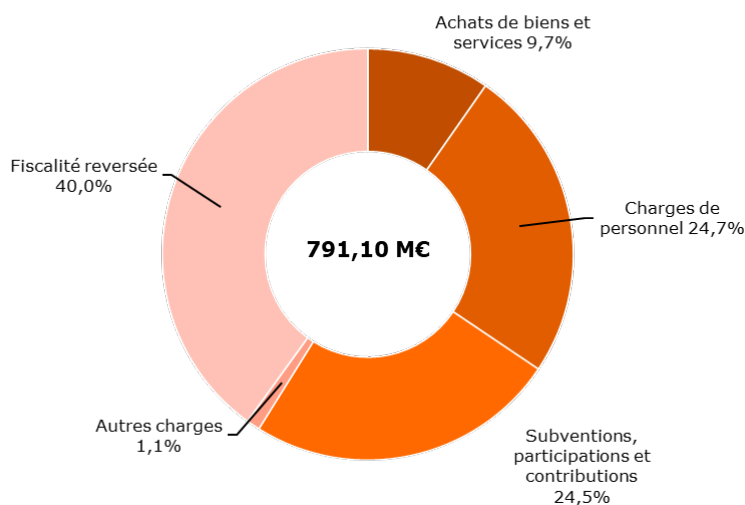
en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>527,24</b>	<b>436,27</b>	<b>483,24</b>	<b>453,97</b>	<b>474,31</b>	<b>4,5%</b>	<b>20,34</b>
Achats de biens et services	87,72	73,71	69,22	72,52	76,88	6,0%	4,36
Charges de personnel	215,44	176,38	180,06	186,07	195,40	5,0%	9,33
Subventions, participations et contributions	213,63	183,24	197,25	192,24	193,62	0,7%	1,38
Dotations aux provisions	2,87	1,82	30,98	1,36	4,73	247,1%	3,37
Autres charges de fonctionnement	7,59	1,13	5,74	1,78	3,69	107,2%	1,91
<b>Fiscalité reversée</b>	<b>246,09</b>	<b>239,83</b>	<b>244,72</b>	<b>324,08</b>	<b>316,79</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-7,30</b>
Reversements aux communes	240,94	234,30	239,03	316,11	311,91	-1,3%	-4,21
Fonds de péréquation et autres reversements	5,14	5,53	5,68	7,97	4,88	-38,8%	-3,09
<b>Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)</b>	<b>773,33</b>	<b>676,10</b>	<b>727,96</b>	<b>778,05</b>	<b>791,10</b>	<b>1,7%</b>	<b>13,04</b>

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

Ce dernier poste, en baisse de 7,3 M€, atténue la progression des dépenses réelles de fonctionnement (1,7%). En effet, l'Attribution de Compensation est en légère baisse du fait de la charge de masse salariale retenue à la Ville de Toulouse plus importante en 2022 au titre des services communs.

La hausse des dépenses d'intervention s'explique principalement par l'évolution de la masse salariale, en hausse de 9,33 M€ par rapport à 2021 (point d'indice et augmentation des effectifs), par l'impact de la crise énergétique sur les coûts des matières premières (près de 3 M€), et par la constitution de provisions pour les contentieux et le compte épargne temps (3,37 M€).

### Répartition des dépenses de fonctionnement par nature (hors frais financiers)



## 1. Les reversements de fiscalité

### a. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation (AC) a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts. Chaque nouveau transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres entraîne donc un ajustement de cette attribution.

Plusieurs dossiers ont été présentés lors de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 10 novembre 2022.

L'AC est impactée en premier lieu par la mise en place de la fiscalité GEMAPI qui amène à neutraliser les retenues sur AC en lien avec cette compétence. Le financement de la GEMAPI étant assuré par la taxe, les retenues sur AC n'avaient plus lieu d'être.

Par ailleurs, une correction a été apportée à l'enveloppe locale de voirie pour la commune de Castelginest.

Enfin, la retenue au titre des services communs a été actualisée. Pour rappel, le calcul du montant des services communs de l'année N comprend désormais :

- la provision pour l'exercice N, basée sur l'exécution réelle du 01/01/N au 30/09/N et sur une provision du 01/10 au 31/12/N ;
- la régularisation de l'exécution du 01/10/N au 31/12/N s'effectue en N+1.

La retenue au titre des services communs s'élève à 41,85 M€.

Compte tenu de tous ces éléments, l'attribution de compensation pour 2022 s'élève à 284,16 M€.

## **b. La dotation de solidarité communautaire**

Après l'adoption du pacte financier et fiscal en 2021, des ajustements ont été rendus nécessaires, notamment pour prendre en compte les effets de la réforme de la suppression de la TH sur les indicateurs permettant de répartir la dotation de solidarité communautaire.

Les principales modifications portent sur le calcul de la part rattrapage, avec la suppression des tranches de population et la mise en place d'une garantie individuelle pour les parts « rattrapage » et « tronc commun ».

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) progresse de 3,7 M€ entre 2021 et 2022 avec une croissance spontanée de 1,5 M€ à laquelle vient s'ajouter la restitution de la dynamique fiscale des communes consécutive au transfert de fiscalité opéré en 2021.

La DSC est répartie au sein de trois enveloppes de la façon suivante :

- **le tronc commun avec 19,89 M€**

Les critères de répartition de cette première enveloppe sont la population INSEE de l'année en cours et les indices de péréquation de l'année précédente, à savoir :

- o le potentiel fiscal par habitant (pour 75 % de l'indicateur de péréquation) ;
- o le revenu par habitant (pour 25 % de l'indicateur de péréquation) ;
- o l'effort fiscal qui vient pondérer cet indicateur.

**Toutes les communes bénéficient de cette première part.**

- **la dotation de rattrapage avec 4,24 M€**

Cette part bénéficie aux communes connaissant une insuffisance de ressources (ramenées à l'habitant) sous réserve d'avoir un effort fiscal comparable à la moyenne des communes.

- **la garantie DGF avec 3,55 M€**

Cette part est attribuée aux seules communes qui bénéficient de la dotation de rattrapage. Introduite en 2013, cette nouvelle part avait pour objectif d'éviter que des communes souffrant d'une insuffisance forte de leurs moyens au regard des communes de même taille soient pénalisées par la réforme des critères de répartition de la DGF.

- **la part dynamique des bases restituée avec 66 K€**

Cette part est versée aux communes qui connaissent une croissance des bases supérieure à la moyenne du territoire.

## **c. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est un dispositif de péréquation horizontale qui consiste à prélever des ressources à certaines communes et intercommunalités aux bénéfices de communes et intercommunalités



moins favorisées. Au regard, de son potentiel financier agrégé, l'ensemble intercommunal (EPCI et communes membres) Toulouse Métropole est contributeur au FPIC.

Cette contribution s'élève en 2022 à 8,96 M€. Elle est répartie entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscale. Ainsi, Toulouse Métropole contribue à hauteur de 4,72 M€ et ses communes membres 4,24 M€. La ventilation du prélèvement entre les communes membres se fait en fonction des potentiels financiers par habitant et des populations des communes.

## 2. Les achats de biens et services – charges à caractère général

Les achats de biens et services représentent 6% (contre 9,7 % en 2021) des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à 76,88 M€.

L'impact de la crise énergétique pèse pour près de 3 M€ dans la progression affichée de 4,36 M€. Les autres charges à caractère général pèsent également dans la hausse notamment en raison de l'effort de formation déployé pour le personnel (+ 0,15 M€ par rapport à 2021) et d'écritures de variation de stock (0,83 M€).

## 3. Les charges de personnel

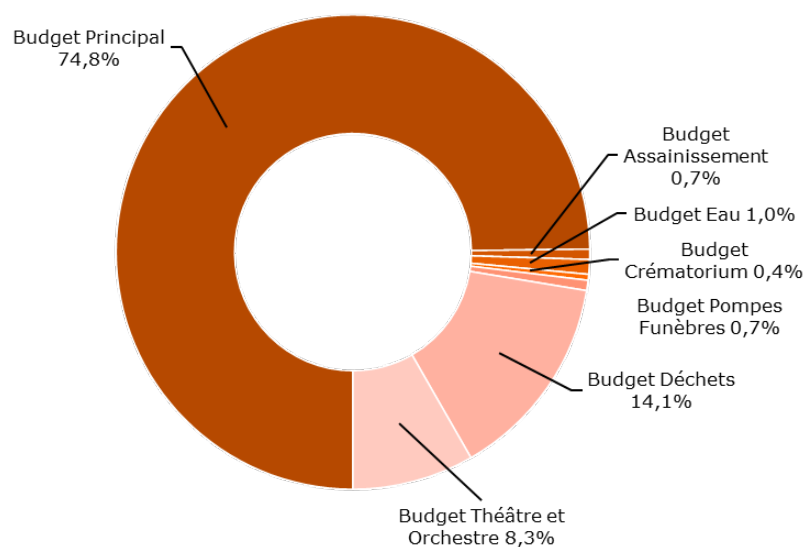
### a. Données consolidées : budget principal et budgets annexes

#### i. Evolution des effectifs

Pour 2022, l'effectif moyen annuel payé se situe (tous budgets confondus) à 5 314 agents (permanents et non permanents, hors horaires et vacataires), soit une augmentation de l'ordre + 1,1 % par rapport à 2021.

Le budget principal porte 74,8 % de l'effectif global.

#### Répartition des effectifs de la collectivité par budget



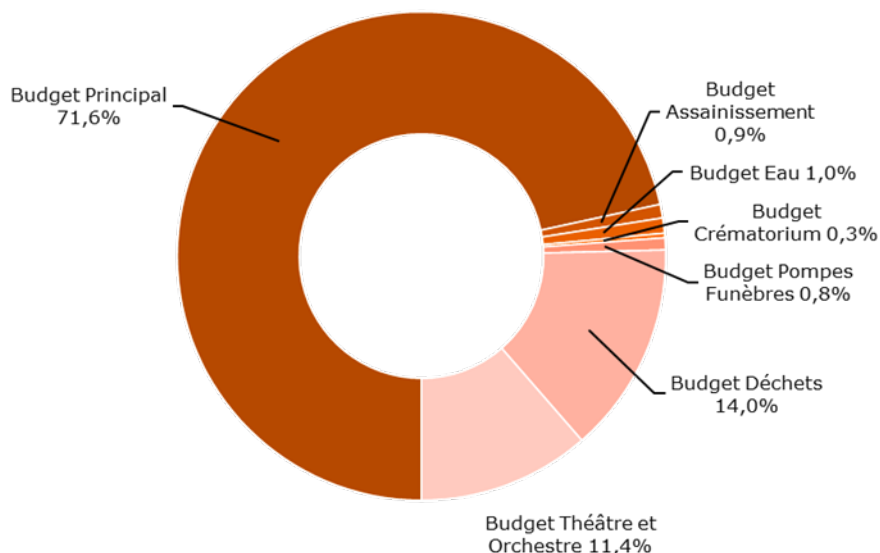
Les effectifs sur emplois permanents au 31/12 s'élèvent à 4 935 Equivalent Temps Plein (ETP) titulaires et non titulaires pour un total de 5 354 postes.

## ii. *Evolution de la masse salariale*

En 2022, les charges de personnel se sont élevées à 259 861 030 € soit une hausse de +4,79 % par rapport à 2021 (tous budgets et retraités des charges de mutualisation et mouvements réciproques).

Cette évolution est essentiellement portée par le budget principal de la Métropole et correspond principalement à l'évolution des effectifs, à l'accroissement dû au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et aux mesures liées au pouvoir d'achat (revalorisation du point d'indice).

### Répartition de la masse salariale par budget



## a. **Charges de mutualisation consolidées**

### Charges des services communs :

La refacturation du coût des services communs (services portés par Toulouse Métropole mais travaillant également pour la Ville) s'établit à 41,8 M€ pour l'année 2022. Ce montant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse.

### Charges des services mutualisés :

Au titre du schéma de mutualisation, la Mairie de Toulouse a remboursé à Toulouse Métropole pour l'année 2022 un montant de refacturation net de 4,4 M€ (montant brut 9,3 M€).

Dans le sens inverse, le montant des charges de personnel liées aux services mis à disposition par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole s'élève pour l'année 2022 à

9,5 M€, soit un montant de refacturation net de 4,59 M€ (après traitement des flux croisés et hors budgets annexes).

Le solde s'élève ainsi à -0,19 M€ en faveur de la Mairie de Toulouse.

Afin de déterminer la charge globale de personnel affectée aux actions métropolitaines, il est nécessaire de déduire de la masse salariale constatée sur le chapitre budgétaire dédiée la dépense portée par Toulouse Métropole dans le cadre des services communs (41,8 M€) et les autres mouvements de refacturation. Au global, les actions métropolitaines nécessitent la mobilisation de 218,01 M€ de dépenses de personnel. (+1,31% par rapport à 2021).

**Si l'on considère le seul budget principal, la masse salariale retraitée s'élève à 144,1 M€.**

## b. Budget Principal de la métropole

Les effectifs sont en augmentation de l'ordre de +1,9 % par rapport à 2021.

Cette évolution se traduit (en moyenne consolidée sur l'année) par une augmentation de l'ordre de 66 ETP pour les effectifs permanents et 15 ETP pour les effectifs non permanents.

Elle témoigne d'un soutien à la mise en œuvre des projets structurants portés par la collectivité. En outre, l'internalisation d'une partie des missions de la Direction du Numérique, s'est traduite par le recrutement de 15 collaborateurs en 2022.

Les frais de personnels du budget principal Toulouse Métropole représentent 71,6 % de la masse salariale totale. Ce budget est en augmentation de + 5 % par rapport au CA 2021 (avant retraitements), soit une augmentation de + 9,3 M€.

Cette variation s'explique par l'évolution des effectifs (3,6 M €) d'une part, de la rémunération des agents d'autre part, avec l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (1,9M€) et des mesures réglementaires liées au pouvoir d'achat (2,6M€).

## 4. Les subventions, participations et contributions

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Aides à la personne	1,89	1,92	2,14	2,46	2,15	-12,8%	-0,31
Indemnités, frais de mission et formation des élus	3,00	2,99	2,85	2,95	3,08	4,3%	0,13
Contribution au service d'incendie	19,69	20,06	20,26	20,40	20,91	2,5%	0,51
Participations aux organismes de regroupement	131,68	100,58	101,93	103,35	104,43	1,0%	1,08
Subventions aux fermiers et concessionnaires	6,58	7,07	6,91	7,59	7,50	-1,2%	-0,09
Subventions aux personnes de droit privé	16,07	17,24	22,47	20,33	19,49	-4,1%	-0,83
Autres subventions, participations et contributions	5,51	5,38	8,72	6,27	7,26	15,7%	0,98
Déficit des budgets annexes à caractère admin.	29,20	28,00	31,96	28,88	28,80	-0,3%	-0,08
<b>Subventions, participations et contributions</b>	<b>213,63</b>	<b>183,24</b>	<b>197,25</b>	<b>192,24</b>	<b>193,62</b>	<b>0,7%</b>	<b>1,38</b>

Les subventions et participations affichent une hausse de 0,7% par rapport au compte administratif 2021. Cette évolution s'explique principalement par la contribution à Tisséo

et le reversement des subventions aux partenaires de projets dont Toulouse Métropole est chef de file.

i. *Aides à la personne*

Les aides à la personne notamment le FAJ reviennent à un niveau d'avant crise sanitaire après un effort conséquent constaté au compte administratif 2021.

ii. *Subventions aux fermiers et concessionnaires*

L'évolution de ce poste est stable par rapport à l'exercice 2021 qui était marqué par un soutien ponctuel à certains gestionnaires du fait de la crise sanitaire.

iii. *Participations aux organismes de regroupement*

Ces participations représentent 53,9 % de ce chapitre. Ce poste est principalement constitué de la contribution à Tisséo Collectivités pour 103,91 M€ conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire du plan de déplacements urbains (PDU). Elle était de 102,65 M€ en 2021. A cela viennent d'ajouter les 0,52 M€ versés au SMEAT, établissement public en charge du SCoT.

iv. *Subventions aux personnes de droit privé*

La diminution de ce poste en 2022 s'explique par l'extinction de dispositifs exceptionnels d'aides aux entreprises prévus par le plan d'urgence en faveur du tissu économique, touristique et culturel durant la crise sanitaire et toujours présents pour partie en 2021.

Toulouse Métropole continue de soutenir les différents acteurs intervenants pour l'emploi, la cohésion sociale, la qualité de vie, l'environnement, la culture à hauteur de 8 M€.

Ce poste de dépense intègre également le reversement aux partenaires de leur quote part dans le cadre d'appels à projets pour lesquels Toulouse Métropole est chef de file pour un montant global de 1,6 M€ :

- ECO MODE (application pour favoriser les déplacements décarbonés) : 0,76 M€
- VILAGIL (développement de services innovants alternatifs à la voiture individuelle) : 0,17 M€
- RAD2CITIZEN (prévention de la radicalisation) : 0,09 M€
- I.HEROS (accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique) : 0,08 M€
- COMMUTE (management collaboratif de la mobilité urbaine) : 0,46 M€
- LIFEWASTE2BUILD (réutilisation des matériaux du BTP) : 0,003 M€

Le versement à l'Agence d'Attractivité dans le cadre de la compensation de service public effectué en 2022 est de 5,21 M€. La participation à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT) s'élève à 2,48 M€.

v. *Autres subventions, participations et contributions*

Ce poste marque une hausse de 15,7% par rapport à 2021 pour atteindre 7,26 M€. Cette tendance s'explique principalement par les contributions (+ 0,29 M€) aux GIP « Ressources et Territoires » (pour l'observatoire de la délinquance) et « Conseil

Département d'Accès aux Droits », les subventions exceptionnelles au Syndicat Mixte des Abattoirs pour les Grandes Expositions 2022 (0,11 M€) et le reversement aux partenaires du projet VILAGIL (+ 0,91 M€) et Grand Matabiau Quai d'Oc - Europolia (+0,25 M€) des subventions perçues par Toulouse Métropole en tant que chef de file.

vi. *Prise en charge du déficit des budgets annexes*

La subvention d'équilibre au budget annexe Théâtre et Orchestre National est de 26,65 M€, ce qui est conforme à la trajectoire définie.

Concernant le budget annexe Activité Immobilière, la contribution de Toulouse Métropole pour palier au déficit de fonctionnement est en baisse de 18% soit de 0,48 M€ par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 2,15 M€.

## 5. Les provisions

L'exercice 2022 est marqué par la constitution de nouvelles provisions pour un montant de 4,55 M€.

### a. Provisions pour risques

De nouveaux contentieux ont conduit à la constitution de nouvelles provisions décomposées comme suit :

- Domaine Assurance : 17 000,00 € correspondant à 2 contentieux
- Domaine Domanialité : 17 000,00 € correspondant à 2 contentieux
- Domaine Organisation des Institutions : 883 345,00 € correspondant au recours déposé par l'Association MixArt Myrys (pour le BP TM) et 301 863,36 (pour le BA déchets)
- Domaine personnel : 48 789,00 € correspondants à 9 contentieux (pour le BP TM) et 8 791,88€ (pour le BA déchets)
- Domaine urbanisme et aménagement : 1 706 837,00 € correspondant à 10 contentieux.

### b. Provisions pour charges

Toulouse Métropole mène depuis 2011 un projet d'implantation de zone d'aménagement concertée sur l'ancien site de l'usine AZF/Braqueville et sur un ancien dépôt de munition du ministère des Armées. Cette zone d'aménagement gérée en régie directe est suivie dans le budget annexe Oncopôle.

L'opération d'aménagement devrait faire apparaître à terminaison une perte évaluée à 9,18 M€. Au regard de l'évolution de la prospective et suite au transfert des terrains non cessibles au budget principal, une diminution de 1 285 756 € du montant provisionné a été opérée en 2022.

Par ailleurs, conformément à l'instruction comptable, Toulouse Métropole a constitué une provision pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels. Il est proposé de constituer une provision de



1 872 129,00 € HT pour ajuster l'évaluation des jours épargnés (charges comprises) à 76 136 jours.

**c. Provision pour dépréciation de compte de tiers**

Compte tenu des provisions constatées au 31/12/2021 sur cet item, il a été nécessaire de provisionner 186 194,50 € complémentaires en 2022 pour atteindre le montant de 475 394,63 €.

Il convient de noter que des ajustements post clôture concernant des provisions complémentaires à réaliser pour des dépréciations pour compte de tiers, pour Compte Epargne Temps ont été demandés par le commissaire au compte et ont impacté le résultat de l'exercice.

### III. L'investissement et son financement

#### A. Les dépenses d'investissement

##### 1. Les dépenses d'investissement par nature

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>326,44</b>	<b>291,91</b>	<b>183,93</b>	<b>175,67</b>	<b>197,62</b>	<b>12,5%</b>	<b>21,95</b>
Immobilisations incorporelles	7,88	7,85	9,33	11,55	10,70	-7,3%	-0,85
Immobilisations corporelles et en cours	318,56	284,06	174,61	164,12	186,92	13,9%	22,80
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>13,17</b>	<b>9,67</b>	<b>7,09</b>	<b>12,27</b>	<b>13,33</b>	<b>8,6%</b>	<b>1,06</b>
<b>Subventions d'investissement versées</b>	<b>63,22</b>	<b>43,66</b>	<b>51,15</b>	<b>67,41</b>	<b>61,90</b>	<b>-8,2%</b>	<b>-5,51</b>
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>12,08</b>	<b>16,16</b>	<b>4,95</b>	<b>22,47</b>	<b>5,49</b>	<b>-75,6%</b>	<b>-16,99</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>414,91</b>	<b>361,40</b>	<b>247,12</b>	<b>277,83</b>	<b>278,35</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,51</b>

2022 est le deuxième exercice de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026. Les dépenses d'investissement hors dette affichent une stabilité par rapport à 2021.

Les **278,3 M€** d'investissement hors dette se ventilent comme suit :

**211 M€** de dépenses sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers.

Cela concerne l'ensemble des opérations pluriannuelles d'envergure, à savoir l'entretien et l'amélioration du patrimoine, l'aménagement des espaces publics intercommunaux, les enveloppes locales de voirie ainsi que les réserves foncières.

D'un point de vue comptable, ces dépenses se répartissent comme suit :

- des immobilisations incorporelles, essentiellement des études pour un montant de 10,7 M€,
- des travaux pour un montant de 132 M€,
- des immobilisations corporelles (acquisitions et des travaux terminés) pour 54,8 M€,

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7,88</b>	<b>7,85</b>	<b>9,33</b>	<b>11,55</b>	<b>10,70</b>	<b>-7,3%</b>	<b>-0,85</b>
Frais d'études	4,05	4,72	4,34	7,13	7,58	6,2%	0,44
Concessions, brevets, licences, etc.	3,83	3,12	4,99	4,42	3,13	-29,2%	-1,29
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Immobilisations corporelles et en cours</b>	<b>318,56</b>	<b>284,06</b>	<b>174,61</b>	<b>164,12</b>	<b>186,92</b>	<b>13,9%</b>	<b>22,80</b>
Terrains et aménagement de terrains	2,36	6,56	13,93	10,87	6,55	-39,7%	-4,32
Constructions	21,29	26,92	12,02	20,46	29,44	43,9%	8,98
Installations, matériel et outillage techniques	158,81	153,76	120,64	120,28	143,36	19,2%	23,08
Autres immobilisations corporelles	5,96	5,59	6,08	6,70	6,57	-	-
Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispositio	0,00	0,00	0,00	2,81	0,00	-100,0%	-2,81
Avances versées sur immobilisations corporelles	130,14	91,24	21,93	3,00	1,00	-66,7%	-2,00
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>326,44</b>	<b>291,91</b>	<b>183,93</b>	<b>175,67</b>	<b>197,62</b>	<b>12,5%</b>	<b>21,95</b>

- des opérations pour compte de tiers (notamment Tisséo) pour un montant de 13,3 M€.

**61,9 M€** de subventions d'équipements versées.

**5,49 M€** d'opérations financières qui retracent les mouvements financiers avec les SEM, ainsi que les subventions d'investissement versées et les fonds divers.

## 2. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement

En 2022, le niveau d'investissements métropolitains est de 276 M€, soit en augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2021. Le delta avec les 278,35 M€ du total des dépenses d'investissement ci-avant provient du reversement d'une part de la Taxe d'Aménagement Majorée à certaines communes membres pour un montant total de 2,32 M€ en 2022. L'exécution de la PPI délibérée et cumulée (2021-2022) atteint 25,60 % du volume global de programmation.

En considérant les principales évolutions par axe, il ressort que :

- **Les investissements en matière de « mobilités et réseaux d'infrastructures » sont de 99,6 M€ en 2022**, 12,39 % de la PPI délibérée à hauteur de 804 M€, dans la moyenne du niveau d'exécution global. Les enveloppes locales au sein de l'axe 1 atteignent le volume de réalisation le plus important de cet axe soit près de 57 M€. Les investissements réalisés sur le réseau cyclable sont de 9 M€, soit +3 M€ par rapport à 2021. En application du schéma directeur cyclable d'agglomération dont l'objectif est de développer un réseau cyclable sûr, continu, lisible, confortable et attractif, Toulouse Métropole a amorcé le déploiement du Réseau Express Vélo (REV) d'agglomération et du réseau structurant d'agglomération, tout en poursuivant le maillage cyclable d'intérêt local. Les réalisations 2022 ont porté sur la mise en œuvre d'études et de travaux du REV et du réseau structurant.
- **Les interventions concernant la « compétitivité économique » sont de 8,8 M€** dont 4,17 M€ pour l'accompagnement des dynamiques économiques territoriales (projet Vilagil visant à développer des solutions pérennes de mobilité à travers le développement des services innovants, Smart City dont l'objectif est de développer une ville intelligente capable d'utiliser les technologies de l'information et de la communication...)
- **Les investissements en matière « d'habitat et cadre de vie » sont de 54,2 M€**, soit 12 % de la PPI délibérée, dont 20,4 M€ qui concernent le Grand Projet de Ville (GPV) et 15 M€ l'habitat public.
- **Les investissements relatifs à la « politique environnementale et à la gestion de l'espace public » ont atteint 12,5 M€ en 2022**, soit 9,2 % du cadrage PPIM.  
La politique environnementale a représenté 3 M€ en 2022 et se caractérise plus particulièrement par les aides au photovoltaïque, à l'acquisition ou au changement de motorisation de véhicules polluants... ; les investissements concernant la gestion de l'espace public qui ont atteint 9 M€ en 2022 se décomposent des acquisitions du matériel de propreté, des réseaux d'électrification, des aménagements et de l'entretien des canaux de la Garonne et du réseau pluvial dont 0,3 M€ pour la défense incendie, nouvelle opération. Les crédits consacrés à la compétence GEMAPI ont été basculés au budget annexe dédié créé au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- **Les opérations à dominantes bâtementaires culturelles et sportives sont en hausse en 2022 (20,4 M€ soit une augmentation de 7,4 M€ par rapport à 2021)** : elles intègrent notamment la participation au tarmac du musée

Aérosco피아 (2,8 M€), le simulateur de vol à la Cité de l'Espace (5,6 M€) ou encore le transfert des ateliers du Capitole (2,4 M€).

- **Les opérations relatives à la « valorisation et à l'entretien du patrimoine » sont de 22 M€ soit 16 % du cadrage PPI**, avec une accélération de l'acquisition des véhicules électriques et des réalisations en matière de bâtiment et de patrimoine liées à des acquisitions importantes comme l'achat d'un ensemble immobilier rue Delpech dans le but de permettre la réalisation d'un équipement public (relocalisation des services métropolitains et constitution d'un pôle de services) et l'achat de locaux à Balma (ensemble immobilier situé au 1, avenue de Luan, dont Toulouse Métropole est locataire depuis 2010, achat permettant de maintenir ses bureaux dans l'est de Toulouse).
- **58 M€ en 2022 concernent les grands projets métropolitains** : 16 M€ principalement dans le cadre de la concession d'aménagement du Grand Matabiau, 3 M€ au titre de la participation pour la Ligne à Grande Vitesse (LGV), 5 M€ pour l'aménagement de Montaudran, 4,7 M€ pour la réalisation du Techno Centre à Atlanta, 8,3 M€ au titre de la 3<sup>e</sup> ligne de métro « TAE », 19 M€ pour le Grand Parc Garonne (GPG) et près de 1 M€ pour le Grand Parc Canal.  
**Ces investissements structurants représentent 14,3 % des investissements métropolitains en 2022. Cette part va progresser tout au long du mandat.**

en M€	Cadrage PPI	Total réalisé 2022	% de réalisé 2022	Exécution cumulée 2021- 2022	% Exécution cumulée 2021- 2022
<b>1 – MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES</b>	<b>804,25</b>	<b>99,66</b>	<b>12,4%</b>	<b>212,03</b>	<b>26,4%</b>
VOIRIE ENVELOPPES LOCALES	422,94	56,69	13,4%	107,55	25,4%
Enveloppe locale Toulouse	260,07	32,91	12,7%	62,15	23,9%
Enveloppes locales autres communes	162,87	23,77	14,6%	45,40	27,9%
ROUTES METROPOLITAINES	67,03	11,39	17,0%	26,43	39,4%
SECURISATIONS OUVRAGES D'ART (tranche 1)	10,62	1,48	13,9%	3,04	28,6%
PLAN DE RELANCE VOIRIE	19,77	2,80	14,2%	19,23	97,3%
ETUDES MOBILITE VERTE	8,87	1,59	18,0%	2,25	25,3%
RESEAUX METROPOLITAINS (tranche 1)	3,14	0,08	2,7%	0,44	14,1%
PUP (hors enveloppes locales)	7,76	0,83	10,7%	1,58	20,4%
PARKINGS	0,48	0,07	13,7%	0,09	19,0%
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	2,50	0,02	0,7%	0,02	0,7%
RESEAUX CYCLABLES	82,67	9,02	10,9%	15,17	18,4%
PAMM Bleu orange	28,21	2,90	10,3%	2,90	10,3%
COULOIRS DE BUS	80,54	8,37	10,4%	17,56	21,8%
PAMM rouge	69,72	4,38	6,3%	15,67	22,5%
AUTRES OPERATIONS	0,00	0,03	-	0,10	
<b>2 – COMPETITIVITE ECONOMIQUE</b>	<b>131,20</b>	<b>8,84</b>	<b>6,7%</b>	<b>22,92</b>	<b>17,5%</b>
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	38,06	2,33	6,1%	8,49	22,3%
IMMOBILIER D'ENTREPRISES (pépinières)	5,80	0,16	2,8%	0,17	2,9%
ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES ECONOMIQUES TERRITORIALES	63,08	4,17	6,6%	10,50	16,6%
ZAC ONCOPOLE	5,00	0,84	16,8%	1,68	33,6%
PLAN DE RELANCE 2021/2022	15,95	1,20	7,5%	1,76	11,0%
INNOVATION VILLE DE DEMAIN	1,82	0,14	7,9%	0,31	17,1%
ENTRETIEN ZONES D'ACTIVITES	1,50	0,00	0,2%	0,02	1,4%
<b>3 – HABITAT ET CADRE DE VIE</b>	<b>451,63</b>	<b>54,23</b>	<b>12,0%</b>	<b>115,17</b>	<b>25,5%</b>
OPERATIONS AMENAGEMENT CONCEDEES (ZAC)	43,07	8,07	18,7%	15,99	37,1%
GRAND PROJET DE VILLE	190,00	20,41	10,7%	38,44	20,2%
ETUDES PROJETS D'AMENAGEMENT	8,91	2,90	32,5%	3,87	43,5%
HABITAT PUBLIC	120,16	14,98	12,5%	27,81	23,1%
HABITAT PRIVE	37,56	5,71	15,2%	7,66	20,4%
TOULOUSE METROPOLE HABITAT	13,50	0,00	0,0%	13,50	100,0%
CIMETIERES	6,08	0,17	2,8%	1,06	17,4%
OPERATIONS FONCIERES	12,52	0,69	5,5%	3,24	25,9%
AIRES D'ACCUEIL	7,00	0,10	1,5%	0,48	6,9%
AIRES DE GRANDS PASSAGES	2,50	0,06	2,5%	0,44	17,5%
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	8,28	0,82	9,9%	1,76	21,3%
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	1,02	0,29	28,1%	0,82	80,8%
LUTTE CONTRE LA PRECARITE (dt soutien aux associations)	1,02	0,03	3,4%	0,08	8,2%
<b>4 – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC</b>	<b>135,19</b>	<b>12,50</b>	<b>9,2%</b>	<b>24,13</b>	<b>17,9%</b>
<b>A - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>51,64</b>	<b>3,15</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,74</b>	<b>13,0%</b>
Développement durable et écologie	10,89	0,52	4,8%	2,75	25,2%
Autorité Organisatrice de l'Energie	6,38	0,30	4,8%	0,33	5,1%
Plan de relance - Volet transition énergétique	34,38	2,33	6,8%	3,67	10,7%
<b>B - GEMAPI</b>	<b>6,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,56</b>	<b>25,4%</b>
<b>C - GESTION DE L'ESPACE PUBLIC</b>	<b>77,41</b>	<b>9,34</b>	<b>12,1%</b>	<b>15,84</b>	<b>20,5%</b>
Traitement de la propreté	16,31	0,81	5,0%	1,32	8,1%
Réseaux d'électrification	5,48	0,88	16,1%	1,72	31,4%
Aménagement canaux et Garonne	2,80	0,54	19,3%	0,60	21,4%
Pluvial (dt défense incendie)	52,81	7,11	13,5%	12,20	23,1%

en M€	Cadrage PPI	Total réalisé 2022	% de réalisé 2022	Exécution cumulée 2021- 2022	% Exécution cumulée 2021- 2022
<b>5 – INTEGRATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS</b>	<b>87,66</b>	<b>20,47</b>	<b>23,4%</b>	<b>33,48</b>	<b>38,2%</b>
<b>A - CULTURE</b>	<b>51,60</b>	<b>16,43</b>	<b>31,8%</b>	<b>24,14</b>	<b>46,8%</b>
Relocalisation de l'ensemble des ateliers du Théâtre du Capitole à Montaudran	19,35	2,44	12,6%	5,64	29,1%
Quai des Savoirs	2,67	0,29	11,0%	0,39	14,6%
Métropole des Savoirs	0,19	0,04	18,7%	0,04	18,9%
Muséum (bâtiments et collections)	5,22	0,66	12,7%	1,27	24,3%
Orchestre du Capitole (subvention)	0,93	0,21	22,6%	0,31	33,0%
Théâtre du Capitole (subvention)	4,41	1,68	38,1%	1,84	41,7%
Théâtre de la Cité	3,53	1,96	55,6%	2,64	75,0%
Théâtre du Capitole (rénovation)	1,56	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Travaux équipements culturels	1,54	0,21	13,5%	0,37	23,9%
Halle aux Grains	1,63	0,00	0,3%	0,00	0,3%
Ecole supérieure arts cirque	3,01	0,00	0,1%	0,01	0,3%
Lecture publique	0,27	0,02	7,3%	0,09	34,0%
Zénith	1,25	0,08	6,4%	0,11	8,8%
Centre des Congrès	0,13	0,17	129,6%	0,40	304,0%
Aéroscofia	2,76	2,84	103,0%	2,84	103,0%
Cité de l'Espace- Investissements courants	2,73	0,20	7,5%	0,92	33,5%
Cité de l'Espace- Simulateur de vol	0,44	5,62	-	7,28	1671,6%
<b>B - BASES DE LOISIRS</b>	<b>7,44</b>	<b>0,49</b>	<b>6,6%</b>	<b>1,65</b>	<b>22,2%</b>
<b>C - SPORTS</b>	<b>28,62</b>	<b>3,55</b>	<b>12,4%</b>	<b>7,69</b>	<b>26,9%</b>
Relogement Petit Palais des Sports Hall 7	8,25	0,01	0,1%	0,17	2,1%
Travaux équipements sportifs	0,01	0,00	0,0%	0,01	98,6%
Stadium	17,26	3,33	19,3%	7,10	41,1%
Palais des Sports	1,50	0,16	10,9%	0,34	22,7%
Coupe du monde de rugby 2023 (manifestation sportive)	1,60	0,05	3,1%	0,07	4,1%
<b>6 – ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE</b>	<b>140,36</b>	<b>22,32</b>	<b>15,9%</b>	<b>46,35</b>	<b>33,0%</b>
Mobilier et copieurs	2,43	0,40	16,4%	0,75	31,1%
Numérique	36,25	5,12	14,1%	11,84	32,7%
Ad'AP	4,04	0,67	16,6%	0,81	19,9%
Bâtiments et patrimoine	46,70	11,86	25,4%	19,34	41,4%
dt patrimoine immobilier	13,81	2,18	15,8%	4,06	29,4%
dt schéma directeur immobilier	10,49	3,45	32,9%	4,42	42,2%
dt opérations hors schéma directeur immobilier	11,12	4,83	43,5%	8,17	73,5%
dt bâtiments	10,79	1,39	12,8%	2,68	24,9%
dt aménagement du site 224 Sang du Serp	0,50	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Parc auto	45,57	3,62	7,9%	5,76	12,6%
Elaboration des documents d'urbanisme	1,85	0,17	9,3%	0,22	11,7%
Archéologie	0,09	0,00	2,9%	0,00	4,6%
Communication, commande publique, instances	1,80	0,35	19,3%	0,59	32,9%
Pilotage des missions	0,60	0,01	1,7%	0,02	3,3%
Moyens de fonctionnement des Pôles	0,34	0,01	4,1%	0,03	8,0%
Pôle sûreté sécurité bâtiminaire	0,05	0,03	57,5%	0,03	57,5%
Gestion des RH	0,60	0,07	12,4%	0,14	23,8%
Prévention specialisee	0,05	0,01	14,2%	0,01	26,5%
Finances (avances remboursables, prise de participation...)		0,00		6,82	
<b>7 – GRANDS PROJETS</b>	<b>404,86</b>	<b>58,01</b>	<b>14,3%</b>	<b>97,56</b>	<b>24,1%</b>
MEETT	23,40	0,44	1,9%	2,02	8,6%
GRAND MATABIAU	65,73	16,02	24,4%	32,35	49,2%
LGV	59,29	3,18	5,4%	4,87	8,2%
MONTAUDRAN	36,07	5,16	14,3%	13,47	37,3%
TECHNO CENTRE ATLANTA	73,60	4,74	6,4%	6,46	8,8%
TAE	25,66	8,31	32,4%	12,97	50,5%
GRAND PARC GARONNE	107,12	19,14	17,9%	24,01	22,4%
GRAND PARC CANAL, HERS ET TOUCH	13,00	1,01	7,8%	1,41	10,9%
CITE DES RUGBY	1,00	0,01	0,8%	0,01	0,8%
<b>TOTAL (avec reports 2015-2020)</b>	<b>2 155,15</b>	<b>276,02</b>	<b>12,8%</b>	<b>551,65</b>	<b>25,6%</b>



## B. Le financement de l'investissement

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>228,29</b>	<b>267,59</b>	<b>165,23</b>	<b>183,57</b>	<b>185,74</b>	<b>1,2%</b>	<b>2,17</b>
Epargne nette	68,99	83,24	29,09	58,48	78,75	34,7%	20,27
FCTVA	23,02	36,30	30,71	23,54	23,00	-2,3%	-0,54
Taxe d'aménagement	43,14	29,87	25,64	22,20	18,62	-16,1%	-3,58
Subventions d'investissement reçues	48,26	78,80	39,04	60,84	39,04	-35,8%	-21,81
Produits des cessions d'immobilisations	5,59	0,65	20,96	3,07	9,21	200,3%	6,15
Opérations pour compte de tiers	19,35	19,81	9,44	11,11	13,78	24,0%	2,67
Autres recettes d'investissement	19,94	18,92	10,36	4,34	3,35	-22,7%	-0,98
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>150,56</b>	<b>118,88</b>	<b>95,01</b>	<b>90,03</b>	<b>146,69</b>	<b>62,9%</b>	<b>56,67</b>
<b>Recettes d'investissement (y.c. cessions)</b>	<b>378,84</b>	<b>386,46</b>	<b>260,23</b>	<b>273,60</b>	<b>332,43</b>	<b>21,5%</b>	<b>58,84</b>

En 2022, Toulouse Métropole a financé son programme d'investissement au travers :

- De l'autofinancement/épargne nette à hauteur de 78,75 M€, en hausse de 20 M€ par rapport à 2021,
- Des recettes propres d'investissement pour 106,99 M€,
- Des emprunts nouveaux pour 146,7 M€.

### 1. Les ressources propres

#### a. Les dotations et divers : 41,62 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu pour un montant de 23 M€ correspondant aux dépenses d'équipement réalisées sur l'année N-1. Il reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Le montant encaissé au titre de la Taxe d'Aménagement s'est élevé à 18,62 M€ et accuse une baisse par rapport au compte administratif 2021 de 16%. Etant donné le délai supérieur à un an entre la délivrance d'une autorisation d'urbanisme et la perception du produit de taxe d'aménagement afférent, le produit annuel de taxe d'aménagement de Toulouse Métropole est composé de plusieurs millésimes d'autorisations d'urbanisme. Le produit de 2021 (22,2 M€) était majoritairement composé des millésimes 2018 et 2019, tandis qu'un peu plus de la moitié du produit de 2022 (18,6 M€) provient des autorisations d'urbanisme relatives aux millésimes 2020 et 2021, et intègre le fait que le montant de la surface autorisée en m<sup>2</sup> sur le territoire de Toulouse Métropole a été inférieur d'environ -20% sur les millésimes 2020-2021 par rapport aux millésimes 2018-2019 (données issues de la base SITADEL).

#### b. Les subventions : 39,04 M€

Les versements de subventions d'investissement à Toulouse Métropole par nos partenaires institutionnels publics ou privés ont représenté 39,27 M€.

Le montant total perçu en 2022 au titre des subventions d'investissement est en deçà des réalisations 2021. Ceci est notamment dû au rythme d'avancement des opérations NPNRU et voirie dont les PUP.

- Concernant les participations de l'Etat, 7,14 M€ ont été perçus dont 3 M€ pour l'Aide à la Pierre, 3 M€ pour les opérations du NPNRU et 0,65M€ pour la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), concernant des opérations telles que le

développement des espaces numérique à la Reynerie, la toiture et ascenseurs du stadium et une opération cyclable caravelle. Le programme alimentaire PAT avec la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) s'élève à 0,21 M€. Le secteur de l'audiovisuel et du cinéma a également bénéficié d'un soutien financier à hauteur de 0,1 M€.

- Au titre des Fonds Européens (FEDER), 2,86 M€ ont été perçus dont 2,4 M€ pour le simulateur de vol à la Cité de l'Espace, 0,45 M€ pour le quartier Montaudran avec notamment la réhabilitation énergétique de l'espace muséal. Le projet LIFE avec la commission européenne a bénéficié de 0,54 M€.
- La Région Occitanie a contribué à hauteur de 2,8 M€ pour des projets tels que la desserte Nord-Ouest, la connectivité du Stadium Métropolitain, la création du Tarmac Aéroscopia, la modernisation du Donjon du Capitole. Pour le quartier Matabiau, sa participation pour l'aménagement du parvis de la gare s'élève à 1,2 M€. Pour le quartier Montaudran, la piste des géants a bénéficié d'une subvention régionale de 0,3 M€.
- Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a versé 3,3 M€ dont 2,55 M€ au titre du financement du Plan d'Aménagement des Mobilités Métropolitaines (PAMM) et 0,77 M€ au titre du pool routier.
- Le solde des travaux du MEET a représenté 7,5 M€ versés par le Conseil Départemental.
- Un mécénat de la société COGEDIM pour 0,1 M€ a contribué au financement du projet de création des jardins du Brésil, îlot de fraîcheur sur la piste des géants.
- La commune de Bruguières a versé un fonds de concours de 0,31 M€ pour la réalisation de son « cœur de ville ».
- Les promoteurs ou aménageurs ont contribué à hauteur de 8 M€ pour le financement d'une partie des opérations d'aménagement spécifiques tels que les Projet Urbain Partenarial (PUP), les Zones d'Aménagement Concertée (ZAC) telles que Malepère et Aéroconstellation par le biais de conventions de partenariats. La SNCF a versé 0,16 M€ au titre de l'appel de fonds TESO.
- Le produit des amendes de radars automatiques et de police s'élève à 4,7 M€.
- Enfin, 0,62 M€ ont été encaissés après prélèvement auprès des communes qui ne respectent pas le nombre de logements sociaux sur leur territoire (loi SRU).

### **c. Les cessions d'immobilisations : 9,21 M€**

Les produits des cessions d'immobilisations sont principalement constitués de ventes ou d'échanges de terrains pour un montant de 8,75 M€ sur l'exercice 2022.

L'opération la plus importante s'élève à 6,37 M€ et concerne la cession d'un terrain au 38 av de Fronton à un promoteur immobilier. Par ailleurs, la Mairie de Toulouse s'est portée

acquéreur d'un ensemble immobilier rue Ferdinand Lassale pour un montant de 2,1 M€ et Toulouse Métropole Habitat d'un ensemble immobilier au 18 rue Belfort pour un montant de 0,83 M€.

Enfin, sont également à considérer dans ce poste de dépenses le remboursement des parts sociales souscrites à la SEM Agence d'Attractivité, suite à sa dissolution au 31/12/2022, pour un montant total de 0,45 M€. Le rachat de ces parts sociales par la nouvelle structure SPL Agence d'Attractivité sera opéré au 01/01/2023.

#### **d. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 13,78 M€**

Sur l'année 2022, sont concernées principalement des opérations réalisées pour le compte de Tisséo Collectivités.

Les aménagements pour les lignes LINEO, les couloirs de bus et la ligne Ceinture Sud Maillon Ouest représentent près de 6,65 M€.

Par ailleurs, dans la perspective de la prochaine ligne de métro Toulouse Aérospace Express (TAE) des dévoiements de réseaux ont été réalisés ainsi qu'une tranchée commune pour 5,4 M€ pour le compte de Tisséo Ingénierie.

#### **e. Les autres recettes d'investissement : 3,33 M€**

Le remboursement d'avances et de prêts aux budgets annexes Activités Immobilières et Collecte et valorisation des Déchets représente 1,88 M€.

Le montant perçu au titre du remboursement des avances versées dans le cadre du dispositif pour l'accès et le maintien dans le logement (FSL) s'élève à 0,61 M€.

Enfin, 0,42 M€ sont issus d'écritures d'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

## **2. L'emprunt**

Le montant des emprunts nouveaux contractés par Toulouse Métropole pour financer l'investissement s'élève à 146,7 M€ pour l'exercice 2022.

## IV. L'endettement

Ce chapitre présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

### A. Evolution de l'encours de dette consolidée (budget principal + budgets annexes)

#### 1. Une progression de l'encours sur l'exercice 2022

L'encours de la dette de Toulouse Métropole au 31 décembre 2022 atteignait 1 225 M€ en consolidé, en hausse de 5,5 % (+64 M€) par rapport à 2021.

L'augmentation de l'encours de dette consolidé au cours de l'exercice s'explique par les mouvements suivants :

- un amortissement du capital à hauteur de 84,2 M€ (dont 72 M€ sur le BP);
- une mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant de 152,5 M€ (151 M€ sur le BP, 1 M€ sur le BA Crématorium et deux avances de l'agence de l'eau sur le BA Eau pour 582 k€)
- 4,317 M€ pour du refinancement d'emprunt sur le budget principal.

A la clôture de l'exercice 2022, l'encours de dette du budget principal s'élevait à près de **1 045,5 M€**.

Le budget principal a vu son encours augmenter de **74,5 M€** (+7,6 %) entre 2021 et 2022.

**L'encours des budgets annexes a diminué de 10,4 M€** soit -5,4 % sur la même période.

Encours de dette par budget en M€	2020	2021	2022
Budget Principal	947,5	971,1	<b>1045,6</b>
Budget Assainissement	79,2	74,7	70,3
Budget Eau	71,6	68,2	65,0
Budget Oncopole	9,1	8,2	7,2
Budget Activités Immobilières	28,9	27,5	<b>26,2</b>
Budget Infrastructures Télécommunications	9,4	8,2	6,8
Budget Crématorium	-	3,0	3,9
<b>Total</b>	<b>1145,8</b>	<b>1160,9</b>	<b>1225,0</b>

Remarque : La dette du budget annexe Collecte et valorisation des Déchets n'est pas comptabilisée dans le total de dette des budgets annexes puisque celle-ci est portée par le budget principal. De même pour les avances entre le budget principal et le budget annexe AI et entre le budget principal et le budget annexe Oncopole.

## 2. Un coût moyen de la dette faible

Caractéristiques de la dette au 31/12/n	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette consolidé en M€	1024,61	1102,35	1145,75	1160,94	1225,0
Nombre d'emprunts	179	189	181	172	163
Taux moyen consolidé	1,89%	1,93%	1,67%	1,51%	1,57%
Part d'emprunts à taux fixe	58%	65%	66%	73%	73%
Durée de vie moyenne consolidée (en année)	8,75	8,5	8,17	8,33	8,08

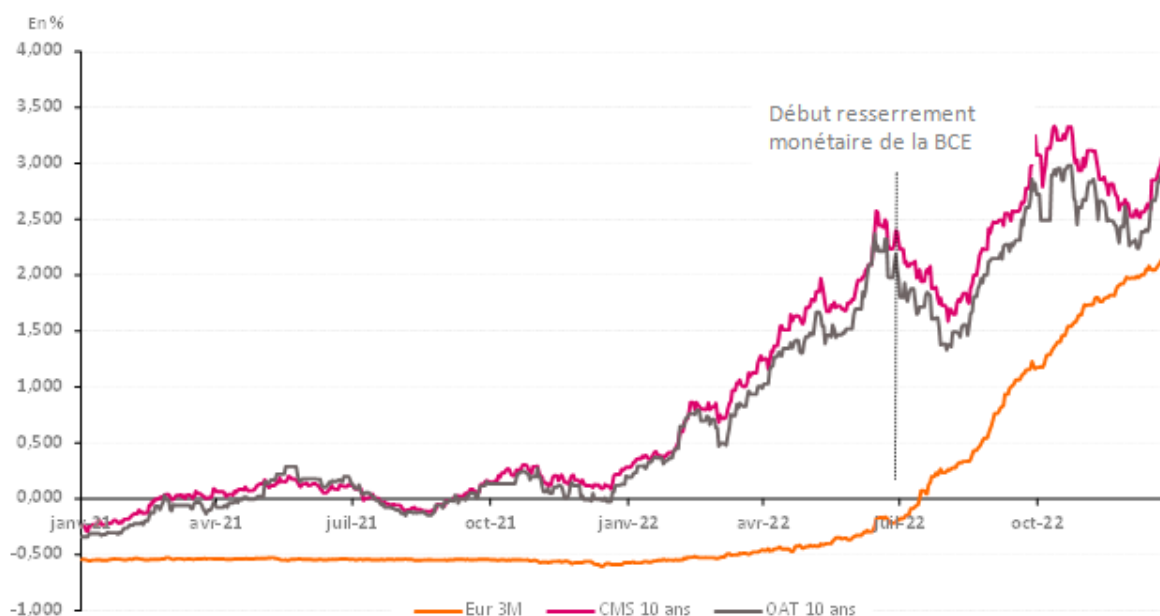
L'année 2022 a été marquée par le changement de politique monétaire de la banque centrale européenne après des années de politique ultra-accommodante, pour tenter de juguler une inflation en forte hausse en 2022. Ce contexte inflationniste, résultant principalement en 2022 des tensions sur les prix de l'énergie post covid, exacerbées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, a mis fin à des années de conditions de financement très favorables pour les agents économiques de manière générale et à fortiori pour les collectivités territoriales.

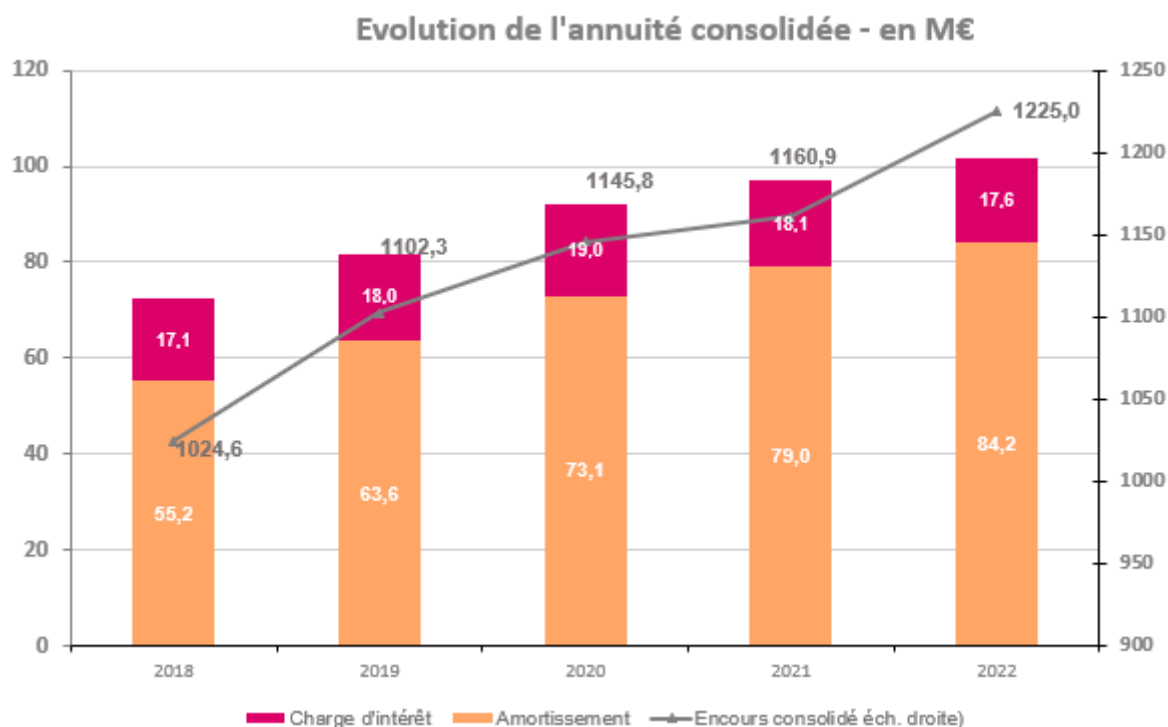
L'environnement des taux haussier en 2022 a conduit à une offre limitée de prêts à taux fixe par les banques contraintes par les niveaux de taux d'usure qui augmentaient moins rapidement que les marchés. Par conséquent, lors de la consultation bancaire conduite en 2022, 77% des nouveaux prêts mobilisés ont été à taux variables.

Le taux moyen a légèrement augmenté, à 1,57 % contre 1,51 % en 2021.

Il s'en suit que l'augmentation de l'annuité reste principalement due à l'amortissement du capital.

Evolution des taux de marché





### 3. Une dette sécurisée notée Aa2 par Moody's

Fin 2022, 99 % de la dette était classé A1 sur l'échelle Gissler, le reste de l'encours étant noté B1. Cette répartition est stable depuis 2017.

Le taux de couverture lors de la consultation menée au cours de l'exercice 2022, est resté sur un niveau très satisfaisant, malgré un contexte de taux haussier, signe de la bonne qualité de crédit de la collectivité. Un niveau de qualité de crédit confirmé par l'agence de notation Moody's, puisque la Métropole dispose d'une note long terme de Aa2, depuis décembre 2019. Cette note est équivalente à celle de la France; la tendance à la baisse de la note de l'Etat, si cela est confirmé également par l'agence Moody's, entrainera mécaniquement la dégradation de la note de toutes les collectivités notées par Moody's dont TM.

L'encours de dette consolidé de Toulouse Métropole est composé majoritairement d'emprunts à taux fixe à hauteur de 73 %. En ce qui concerne l'encours du budget principal, la part de dette à taux fixe représente 75 % de l'encours.

#### B. Capacité de désendettement : budget principal de Toulouse Métropole

La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'années théorique nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

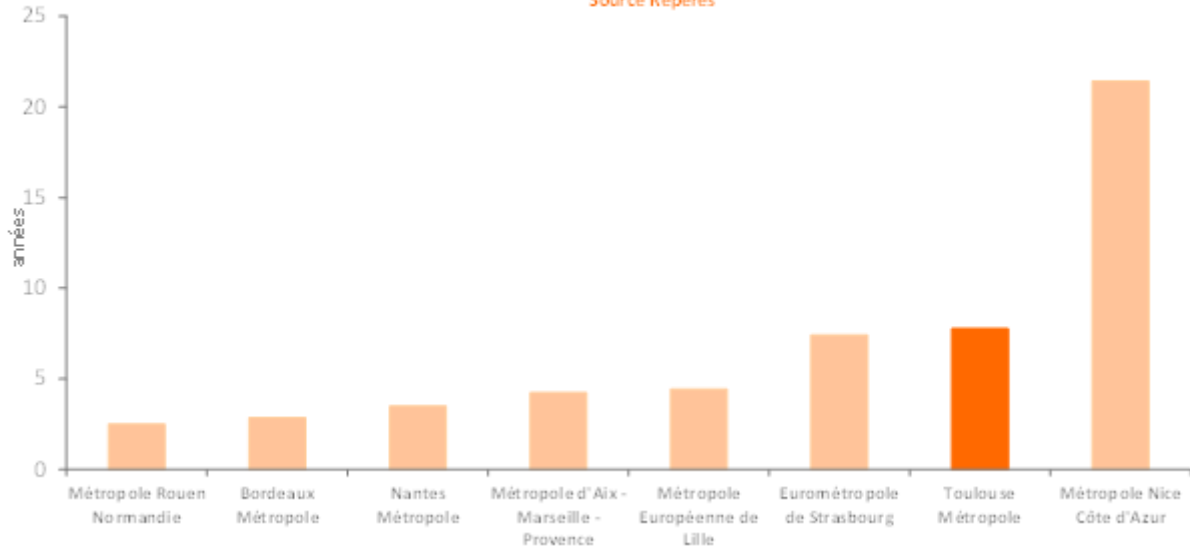
En 2022, la capacité de désendettement du budget principal de Toulouse Métropole s'est améliorée par rapport à 2021. En effet, l'épargne brute s'est fortement redressée par rapport à 2021, grâce à la poursuite de la reprise économique post-covid et à la dynamique sur les recettes. La capacité de désendettement du budget principal était de



6,9 années en 2022 (vs 7,8 années en 2021, dernières données permettant la comparaison avec les autres collectivités connues); un niveau qui reste en deçà du seuil d'alerte qui se situe pour la Cour des Comptes à 12 années.

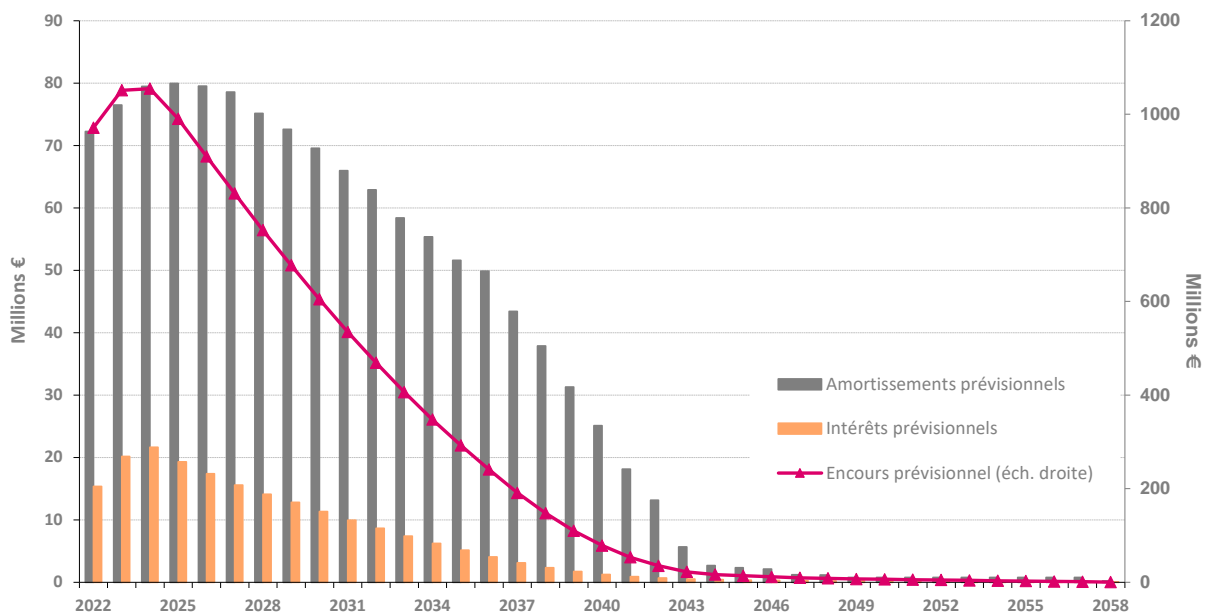
### Comparaison Métropoles : Capacité de désendettement 2021

Source Repères



## C. Extinction de l'encours de dette du budget principal

### Extinction de la dette du budget principal



Cette projection intègre les nouveaux emprunts prévus en 2023, qui sont déjà signés, pour 80 M€ sur le budget principal.

La dette du budget principal a été constituée depuis la création de la communauté d'agglomération, mais aussi par transfert de dettes communales. Par ailleurs elle ne

comporte que des emprunts qui s'amortissent chaque année. La projection des annuités de dette à partir de l'encours de dette actuel est donc progressive.

C'est cependant sur la dernière décennie que le recours à l'emprunt a été plus intense, il faut donc attendre quelques années pour que ces contrats soient soldés, ce qui explique une relative stabilité sur les remboursements jusqu'en 2027.

#### D. Encours de dette des principaux partenaires de Toulouse Métropole

Les satellites ci-dessous sont intrinsèquement liés à la collectivité. Leur endettement a progressé de 7 % en 2022.

L'encours global de Toulouse Métropole et de ses principaux satellites représentait 3 661 M€ en augmentation de 6 % par rapport à fin 2021.

Encours de dette au 31/12/N	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SMTC	1 336 400 000 €	1 319 325 516 €	1 264 004 300 €	1 276 041 299 €	1 336 573 754 €	1 403 832 547 €
EPFL	79 214 098 €	81 245 069 €	81 273 691 €	89 076 030 €	77 319 522 €	101 374 189 €
OPPIDEA	151 335 347 €	113 233 150 €	118 170 790 €	105 392 000 €	88 848 603 €	99 154 346 €
Toulouse Metropole Habitat	611 064 980 €	699 355 602 €	763 045 939 €	784 432 186 €	773 363 000 €	832 332 367 €
<b>Total</b>	<b>2 178 014 425 €</b>	<b>2 213 159 338 €</b>	<b>2 226 494 720 €</b>	<b>2 254 941 515 €</b>	<b>2 276 104 879 €</b>	<b>2 436 693 449 €</b>

## Budget annexe Assainissement

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>28,87</b>	<b>34,28</b>	<b>37,18</b>	<b>30,78</b>	<b>32,56</b>	<b>5,8%</b>	<b>1,78</b>
Ventes produits fabriqués, prestations	28,13	32,72	34,39	29,65	31,80	7,3%	2,15
Travaux	6,79	9,38	12,68	11,13	0,17	-98,5%	-10,96
Redevance d'assainissement collectif	19,48	21,38	20,99	18,52	21,01	13,4%	2,49
Redevance modernisation réseaux de collecte	1,84	1,93	0,02	0,00	0,00	-54,6%	0,00
Mise à disposition de personnel	0,00	0,00	0,67	0,00	0,00	-	0,00
Autres produits des services	0,02	0,04	0,02	0,00	10,62	-	-10,63
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,45	0,64	0,47	0,04	0,03	-17,4%	-0,01
Autres recettes	0,29	0,92	2,32	1,09	0,72	-34,0%	-0,37
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>16,77</b>	<b>18,39</b>	<b>6,16</b>	<b>9,62</b>	<b>4,54</b>	<b>-52,8%</b>	<b>-5,08</b>
Charges à caractère général	11,38	12,01	2,08	0,93	1,16	24,6%	0,23
Charges de personnel	1,90	2,47	2,13	2,25	2,31	2,4%	0,05
Autres charges de gestion courante	0,33	0,48	0,25	0,13	0,25	89,0%	0,12
Autres charges	3,15	3,44	1,70	6,30	0,81	-87,1%	-5,49
<b>Epargne de gestion</b>	<b>12,10</b>	<b>15,89</b>	<b>31,02</b>	<b>21,16</b>	<b>28,02</b>	<b>32,4%</b>	<b>6,86</b>
Charges financières nettes	1,11	1,15	1,22	1,13	1,10	-3,3%	-0,04
Frais financiers	1,11	1,15	1,22	1,13	1,10	-3,3%	-0,04
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>10,99</b>	<b>14,74</b>	<b>29,80</b>	<b>20,03</b>	<b>26,92</b>	<b>34,4%</b>	<b>6,90</b>
Taux d'épargne brute	38,07%	42,99%	80,15%	65,06%	82,70%	27,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	3,17	3,57	4,24	4,52	4,43	-2,1%	-0,10
<b>Epargne nette</b>	<b>7,82</b>	<b>11,17</b>	<b>25,56</b>	<b>15,50</b>	<b>22,50</b>	<b>45,1%</b>	<b>6,99</b>
Taux d'épargne nette	27,08%	32,57%	68,75%	50,37%	69,11%	37,2%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>22,76</b>	<b>27,81</b>	<b>18,15</b>	<b>17,99</b>	<b>22,15</b>	<b>23,1%</b>	<b>4,16</b>
Dépenses d'équipement	22,70	27,76	18,00	15,51	19,77	27,4%	4,26
Immobilisations incorporelles	0,46	0,41	0,26	0,29	0,29	-1,7%	0,00
Immobilisations corporelles et en cours	22,24	27,36	17,74	15,22	19,48	28,0%	4,26
Opérations pour compte de tiers	0,07	0,05	0,15	2,00	2,38	19,0%	0,38
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,47	0,00	-100,0%	-0,47
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>1,29</b>	<b>1,67</b>	<b>9,12</b>	<b>3,09</b>	<b>5,18</b>	<b>67,5%</b>	<b>2,09</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,88	1,46	8,99	2,94	3,14	6,8%	0,20
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,08	0,08	2,05	2315,5%	1,96
Autres recettes d'investissement	0,42	0,21	0,04	0,07	0,00	-98,2%	-0,07
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>11,00</b>	<b>16,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, la majorité des communes est donc concernée par cette nouvelle gestion, à l'exception des communes de l'ancien syndicat Centre et Nord qui entreront dans le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Recettes d'exploitation : 32,6 M€

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation, le titulaire procède à l'encaissement du paiement des usagers et reverse ensuite les sommes perçues, pour la part métropolitaine, au budget annexe Assainissement. Jusqu'en 2021 l'exécution des titres correspondants était imputée sur un compte Travaux, à compter de 2022, ils apparaissent sur la ligne Autres produits des services.

Les redevances d'assainissement collectif restent les principales recettes et s'élèvent à 21 M€.

L'augmentation de ces dernières en 2022 s'explique essentiellement par le versement du solde des redevances d'assainissement 2019 relevant de l'ancien mode de gestion, soit + 2,26 M€.

Les autres recettes de fonctionnement concernent des écritures de contrepassation.

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 4.54 M€

Après retraitement de la compensation versée en 2021 à ASTEO pour le retard de mise en exploitation de l'usine de méthanisation (6,2 M€), la hausse des dépenses entre 2021 et 2022 est d'environ 1 M€.

Cette tendance s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées à la facturation des abonnés. Avec le changement de mode de gestion de la facturation, reprise en 2020 par le délégataire eau, il faut assurer un apurement des impayés et donc assumer des créances admises en non-valeur en 2022 pour 0,48 M€. De plus, si aucun versement n'a été fait en 2021 à l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du reversement de la redevance modernisation, un acompte a été versé en 2022, soit + 0,15 M€. Par ailleurs, des provisions pour créances douteuses ont été opérées pour 0,24 M€.

Enfin le budget doit également assumer des honoraires d'assistance juridiques dues à des risques de contentieux (+ 0,025 M€).

Les autres dépenses d'exploitation 2022 comprennent les dépenses courantes notamment les taxes foncières et les charges d'administration générale reversées au Budget Principal.

Concernant les charges de personnel, elles augmentent de 2,4 % pour atteindre 2,31 M€. Le montant refacturé par le budget annexe Eau Potable s'élève à 0,46 M€.

**L'épargne nette dégagée s'élève à 22,5 M€ et est en hausse de 45%.**

### Dépenses d'investissement : 22,15 M€

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	22,70	27,76	18,00	15,51	19,77	27,4%	4,26
Immobilisations incorporelles	0,46	0,41	0,26	0,29	0,29	-1,7%	0,00
Immobilisations corporelles et en cours	22,24	27,36	17,74	15,22	19,48	28,0%	4,26
Opérations pour compte de tiers	0,07	0,05	0,15	2,00	2,38	19,0%	0,38
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,47	0,00	-100,0%	-0,47
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>22,76</b>	<b>27,81</b>	<b>18,15</b>	<b>17,99</b>	<b>22,15</b>	<b>23,1%</b>	<b>4,16</b>

Les dépenses d'équipement sont en hausse de 27,4 %, à 19,8 M€.

Les travaux sont désormais en partie réalisés par le délégataire du service et non plus par Toulouse Métropole. Toutefois, la collectivité, en tant qu'autorité organisatrice des services d'assainissement, a financé en 2022 l'opération de création d'un collecteur de ceinture sur la commune de Cugnaux. La phase travaux de ce projet a débuté en 2022

alors que l'exercice 2021 avait été principalement dédié aux études. C'est un projet estimé à près de 9 M€.

La progression des opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, est liée à l'opération Toulouse Aerospace Express, et notamment les dévoiements de réseaux d'assainissement.

### Financement des dépenses d'investissement : 27,7 M€

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	9,11	12,84	34,67	18,60	27,68	48,8%	9,08
Epargne nette	7,82	11,17	25,56	15,50	22,50	45,1%	6,99
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,88	1,46	8,99	2,94	3,14	6,8%	0,20
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,42	0,21	0,13	0,16	2,05	1190,8%	1,89
Emprunt nouveau	11,00	16,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes d'investissement</b> (y.c. prod. de cessions)	<b>20,11</b>	<b>28,84</b>	<b>34,67</b>	<b>18,60</b>	<b>27,68</b>	<b>48,8%</b>	<b>9,08</b>

Ces dépenses d'équipement sont couvertes par l'autofinancement et les subventions perçues.

Les 3,1 M€ correspondent principalement à des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la plus importante concernant le financement de la Gestion Patrimoniale par Hypervision (acompte de 2,1 M€).

Les autres subventions, 2,05M€, correspondent au remboursement par Tisséo (au titre des Opérations pour Compte de Tiers) des travaux de dévoiement des réseaux d'eaux usées réalisés dans le cadre de l'opération Toulouse Aerospace Express.

Il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

## Budget annexe Eau Potable

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>39,88</b>	<b>42,90</b>	<b>28,64</b>	<b>25,89</b>	<b>25,37</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-0,52</b>
Ventes de produits fabriqués, prestations	39,14	42,14	26,66	21,14	23,61	11,7%	2,46
Ventes deau	22,25	24,06	20,54	20,04	22,80	13,8%	2,76
Travaux	1,05	1,28	0,21	0,04	0,07	88,9%	0,03
Redevances et droits des services	15,85	16,80	5,52	0,02	0,01	-40,4%	-0,01
Mise à disposition de personnel	0,00	0,00	0,38	0,63	0,55	-11,9%	-0,07
Autres produits des services	0,00	0,00	0,01	0,42	0,17	-59,2%	-0,25
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,03	0,01	0,01	0,00	0,00	0,0%	0,00
Autres recettes	0,71	0,74	1,97	4,74	1,76	-62,9%	-2,98
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>33,44</b>	<b>35,50</b>	<b>14,46</b>	<b>5,20</b>	<b>5,97</b>	<b>14,8%</b>	<b>0,77</b>
Charges à caractère général	10,37	10,85	3,07	1,63	1,30	-20,4%	-0,33
Charges de personnel	2,79	3,18	2,47	2,63	2,60	-1,1%	-0,03
Autres charges de gestion courante	15,51	16,49	6,56	0,40	1,02	153,2%	0,62
Autres charges	4,77	4,97	2,35	0,53	1,05	95,8%	0,51
<b>Epargne de gestion</b>	<b>6,44</b>	<b>7,40</b>	<b>14,18</b>	<b>20,69</b>	<b>19,40</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-1,29</b>
Charges financières nettes	0,66	0,69	0,72	0,87	0,69	-20,3%	-0,18
<b>Epargne brute</b>	<b>5,78</b>	<b>6,71</b>	<b>13,46</b>	<b>19,82</b>	<b>18,70</b>	<b>-5,6%</b>	<b>-1,12</b>
Taux d'épargne brute	14,49 %	15,64 %	46,99 %	76,56 %	73,73 %	-3,7%	
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,29	2,52	3,02	4,61	3,60	-21,7%	-1,00
<b>Epargne nette</b>	<b>3,49</b>	<b>4,19</b>	<b>10,43</b>	<b>15,21</b>	<b>15,10</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-0,11</b>
Taux d'épargne nette	8,76 %	9,76 %	36,43 %	58,76 %	59,52 %	1,3%	
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>9,53</b>	<b>13,97</b>	<b>29,50</b>	<b>13,21</b>	<b>13,20</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,01</b>
Dépenses d'équipement	9,52	13,97	29,19	12,25	11,62	-5,1%	-0,63
Immobilisations incorporelles	0,16	0,07	0,17	0,26	0,10	-60,2%	-0,15
Immobilisations corporelles et en cours	9,36	13,90	29,03	11,99	11,52	-4,0%	-0,47
Opération pour compte de tiers	0,01	0,00	0,30	0,96	1,58	64,5%	0,62
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cession)	<b>1,01</b>	<b>0,27</b>	<b>0,89</b>	<b>2,32</b>	<b>3,58</b>	<b>54,4%</b>	<b>1,26</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,00	0,27	0,35	2,19	2,58	17,6%	0,39
Opérations pour compte de tiers	0,01	0,00	0,18	0,10	0,91	782,9%	0,81
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,37	0,02	0,09	-	0,07
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>5,00</b>	<b>8,00</b>	<b>20,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,58</b>	<b>-</b>	<b>0,58</b>

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, la majorité des communes est donc concernée par cette nouvelle gestion, à l'exception des communes de l'ancien syndicat Centre et Nord qui entreront dans le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce changement a eu un impact sur les comptes des exercices 2020 et 2021 de ce budget annexe.

### Recettes d'exploitation : 25,4 M€

C'est désormais le délégataire qui perçoit les différentes redevances des agences de l'eau auprès des administrés et qui ensuite les reverse à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (Redevance pour pollution d'origine domestique, Redevance pour modernisation des réseaux de collecte).

Les recettes de ventes d'eau sont en hausse de 2,76 M€ et atteignent 22,8 M€ contre 20,0 M€ en 2021.

L'augmentation de cet item en 2022 s'explique essentiellement par le versement du solde des redevances d'eau de 2019 relevant de l'ancien mode de gestion, soit +2,21 M€. Le reliquat est en lien avec les consommations d'eau constatées.



La diminution de la ligne Autres recettes est liée à un retour à la normale après l'enregistrement d'opérations exceptionnelles en 2021 pour la perception de la soulte d'équilibre issue du partage du SIECN (2,7M€).

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 5,97 M€

La majorité des charges de gestion courante relevant désormais du nouveau délégataire, elles n'apparaissent plus sur les comptes du budget annexe. Les autres dépenses courantes concernent les taxes foncières, la redevance versée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les charges d'administration générale refacturées par le Budget Principal. Les charges de personnel, retraitées du montant refacturé au budget annexe Assainissement (0,46 M€), sont plutôt stables et s'élèvent à 2,14 M€.

Les écritures d'admission en non valeur de créances antérieures s'élèvent à 0,87 M€ en 2022 et expliquent l'évolution du poste Autres charges de gestion courante. Enfin, la constitution de provisions pour créances irrécouvrable pour 0,71 M€ justifie la hausse des Autres charges.

**L'épargne nette est stable à 15,1 M€, déduction faite de l'annuité de dette (3,6 M€).**

### Dépenses d'investissement : 13,20 M€

Les dépenses d'équipement font état d'une évolution de – 5,1% par rapport à 2021 alors que le niveau global d'investissement entre 2021 et 2022 reste stable autour de 13,2 M€. La baisse du niveau des dépenses d'équipement est liée à une répartition des travaux différente.

L'accélération des travaux de dévoiement réseaux liés au projet Toulouse Aérospace Express (imputés en travaux pour compte de tiers) a modifié la structure comptable des dépenses en transférant la charge des dépenses d'équipement vers les travaux pour compte de tiers.

Il faut noter que ce sont les mêmes entreprises qui interviennent en travaux de canalisation.

Les travaux de raccordement aux réseaux sont désormais réalisés en grande partie par le délégataire.

Les dépenses pour opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, sont liées au projet Toulouse Aérospace Express.

### Financement des dépenses d'investissement : 19,26 M€

Ces dépenses d'équipement sont quasiment couvertes par l'autofinancement, les subventions perçues de l'Agence de l'Eau ou dans le cadre des PUP (2,6 M€) et les recettes perçues dans le cadre des opérations pour compte de tiers.

Un emprunt de 0,58 M€ a été mobilisé sur l'exercice.

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	4,50	4,45	11,33	17,53	18,68	6,6%	1,15
Epargne nette	3,49	4,19	10,43	15,21	15,10	-0,7%	-0,11
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,00	0,27	0,35	2,19	2,58	17,6%	0,39
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,01	0,00	0,55	0,13	1,00	-	0,88
Emprunt nouveau	5,00	8,00	20,00	0,00	0,58	-	0,58
<b>Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)</b>	<b>9,50</b>	<b>12,45</b>	<b>31,33</b>	<b>17,53</b>	<b>19,26</b>	<b>9,9%</b>	<b>1,73</b>

## Budget annexe IMT

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessions)	<b>3,71</b>	<b>8,31</b>	<b>4,92</b>	<b>4,98</b>	<b>6,65</b>	<b>33,5%</b>	<b>1,67</b>
Produits des services	1,78	6,40	3,21	3,36	4,10	22,1%	0,74
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	1,46	6,08	3,05	3,30	3,93	19,2%	0,63
Autres produits des services	0,32	0,32	0,16	0,06	0,17	172,3%	0,11
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,34	-	0,34
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,92	1,78	1,71	1,59	2,20	38,8%	0,62
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,13	0,00	0,03	0,00	-97,0%	-0,03
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>0,52</b>	<b>0,41</b>	<b>5,68</b>	<b>0,42</b>	<b>0,86</b>	-	<b>0,43</b>
Achats de biens et services	0,39	0,41	0,43	0,42	0,86	102,4%	0,43
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,13	0,00	5,26	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3,18</b>	<b>7,91</b>	<b>-0,76</b>	<b>4,55</b>	<b>5,79</b>	<b>27,1%</b>	<b>1,23</b>
Charges financières nettes	0,19	0,19	0,15	0,13	0,10	-20,1%	-0,03
<b>Epargne brute</b>	<b>2,99</b>	<b>7,72</b>	<b>-0,91</b>	<b>4,43</b>	<b>5,69</b>	<b>28,5%</b>	<b>1,26</b>
Taux d'épargne brute	80,73%	92,85%	-18,51%	88,94%	85,56%	-3,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,39	1,40	1,41	1,22	1,42	16,2%	0,20
<b>Epargne nette</b>	<b>1,60</b>	<b>6,32</b>	<b>-2,32</b>	<b>3,20</b>	<b>4,27</b>	<b>33,1%</b>	<b>1,06</b>
Taux d'épargne nette	43,09%	75,97%	-47,19%	64,37%	64,17%	-0,3%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,81</b>	<b>0,92</b>	<b>1,05</b>	<b>1,81</b>	<b>2,22</b>	<b>22,6%</b>	<b>0,41</b>
Dépenses d'équipement	0,81	0,92	1,05	1,81	2,22	22,6%	0,41
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Immobilisations corporelles et en cours	0,81	0,92	1,05	1,81	2,22	22,6%	0,41
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,06</b>	-	<b>1,06</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	1,06	-	1,06
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	-	<b>0,00</b>

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à l'installation et à l'exploitation de réseaux physiques et logiques de télécommunication (haut débit et fibre optique) du territoire métropolitain.

### Recettes de fonctionnement : 6,65 M€

La dynamique sur les recettes (+ 1,67 M€) notamment de locations de fourreaux en zones d'aménagement s'explique principalement par la mise à jour de la cartographie du réseau de Toulouse Métropole et par le développement du réseau loué.

Par ailleurs, la redevance variable versée par la SPL ZEFIL, délégataire de la collectivité pour la gestion des infrastructures, est assise sur le chiffre d'affaires de l'année N-1. En 2022, elle affiche une diminution de 0,2 M€ compte tenu d'une baisse de son chiffre d'affaires de 2021.

A l'issue des différentes études menées et compte tenu de l'évolution du marché, les élus ont acté l'ouverture du capital de la SPL aux communes membres de la métropole avec un élargissement du rôle de la SPL nécessitant une modification des statuts.

Ainsi **la résiliation par anticipation du contrat de DSP avec la SPL (anciens statuts) s'est faite au 31/12/22**, impliquant un certain nombre de flux financiers dont la reprise des biens à leur Valeur Nette Comptable pour 0,86 M€ en dépenses d'investissement (reports 2022 mais écritures seront finalisées en 2023) et la recette de rétrocession des IRU (droits d'entrée) pour 0,84 M€ (rattachement aux recettes 2022). Ces écritures seront faites en sens inverse pour le nouveau contrat.

Par ailleurs, le versement du 1<sup>er</sup> acompte de la subvention Européenne (0,34 M€) pour le nouvel **Appel à Projet Hi5 - High Connectivity via 5G** a été constaté fin 2022 alors que la recette était initialement attendue sur 2023.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 0,86 M€

Les charges à caractère général ont doublé en 2022 / 2021 du fait d'une augmentation des frais d'études notamment pour la réalisation d'audit des réseaux, d'analyse de couverture et de dépenses liées à la préparation au montage de marché 4G/5G, à la mission AMO d'accompagnement à la rédaction du nouveau contrat de DSP. Le principal poste de dépense restant la maintenance des réseaux existants avec en plus, depuis 2022, ceux du raccordement des écoles.

**L'épargne nette est positive et s'élève à 4,3 M€ en évolution de +1,06 M€ par rapport à 2021.**

### Dépenses d'investissement : 2,22 M€

L'aménagement des réseaux numériques et leur valorisation patrimoniale expliquent la progression des dépenses d'investissement (+0,41 M€). L'année 2022 a vu la réalisation de nouveaux travaux d'extension du réseau de fibre optique de Toulouse Métropole qui serviront notamment au raccordement à la fibre des écoles de la Ville de Toulouse, mais également à d'autres projets de mutualisation de points optiques (carrefour à feux, ...). Enfin, les derniers travaux d'exécution du plan de relance pour l'emploi voté en 2021, relatif aux travaux de maillage du réseau télécom de la Métropole ont été finalisés en 2022.

### Financement des dépenses d'investissement : 5,33 M€

Les dépenses d'investissement ont été couvertes par l'épargne nette sans avoir à recourir à l'emprunt.

Les ressources propres sont impactées par le versement en 2022 de la **subvention d'investissement de l'Europe** pour l'Appel à Projet Hi5 (1,06 M€), recette attendue initialement en 2023.

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
<b>Ressources propres</b>	<b>1,60</b>	<b>6,32</b>	<b>-2,32</b>	<b>3,20</b>	<b>5,33</b>	<b>66,3%</b>	<b>2,12</b>	<b>100,0%</b>
Epargne nette	1,60	6,32	-2,32	3,20	4,27	33,1%	1,06	80,1%
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	1,06	-	1,06	19,9%
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>
<b>Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)</b>	<b>1,60</b>	<b>6,32</b>	<b>-2,32</b>	<b>3,20</b>	<b>5,33</b>	<b>66,3%</b>	<b>2,12</b>	<b>100,0%</b>

## Budget annexe Activités Immobilières

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessions)	<b>11,46</b>	<b>12,74</b>	<b>13,08</b>	<b>12,48</b>	<b>10,83</b>	<b>-13,2%</b>	<b>-1,65</b>
Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Revenus des immeubles	8,55	9,73	6,45	9,47	8,27	-12,6%	-1,19
Subvention d'équilibre	2,80	2,00	6,21	2,63	2,15	-18,4%	-0,48
Autres recettes de fonctionnement	0,11	1,01	0,42	0,38	0,41	7,7%	0,03
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>8,39</b>	<b>8,16</b>	<b>9,04</b>	<b>8,99</b>	<b>8,24</b>	<b>-8,3%</b>	<b>-0,75</b>
Charges à caractère général	8,23	7,84	8,64	8,67	7,96	-8,1%	-0,71
Charges de personnel	0,12	0,29	0,30	0,26	0,26	-1,1%	0,00
Autres charges de gestion courante	0,02	0,03	0,07	0,06	0,00	-94,5%	-0,06
Autres charges de fonctionnement	0,03	0,00	0,03	0,00	0,02	-	0,02
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3,07</b>	<b>4,57</b>	<b>4,04</b>	<b>3,48</b>	<b>2,58</b>	<b>-25,8%</b>	<b>-0,90</b>
Charges financières nettes	0,56	0,62	0,56	0,51	0,49	-4,7%	-0,02
Frais financiers	0,56	0,62	0,56	0,51	0,49	-4,7%	-0,02
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>2,51</b>	<b>3,95</b>	<b>3,48</b>	<b>2,97</b>	<b>2,09</b>	<b>-29,5%</b>	<b>-0,88</b>
Taux d'épargne brute	21,87%	31,02%	26,64%	23,81%	19,35%	-18,7%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,23	2,98	3,34	2,64	2,52	-4,3%	-0,11
<b>Epargne nette</b>	<b>0,27</b>	<b>0,97</b>	<b>0,15</b>	<b>0,33</b>	<b>-0,43</b>	<b>-228,1%</b>	<b>-0,76</b>
Taux d'épargne nette	2,39%	7,61%	1,12%	2,68%	-3,96%	-247,6%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>18,73</b>	<b>3,69</b>	<b>2,61</b>	<b>0,81</b>	<b>1,21</b>	<b>49,1%</b>	<b>0,40</b>
Dépenses d'équipement	18,72	3,67	2,60	0,76	1,10	45,4%	0,34
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,01	0,01	0,01	0,05	0,11	102,4%	0,05
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>8,32</b>	<b>7,88</b>	<b>3,33</b>	<b>0,69</b>	<b>1,70</b>	<b>147,5%</b>	<b>1,01</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	8,17	7,85	3,33	0,69	1,70	147,5%	1,01
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,14	0,03	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>7,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-100%</b>	<b>-0,11</b>

Ce budget retrace l'activité immobilière de Toulouse Métropole en matière de pépinières et hôtels d'entreprises, ainsi que de gestion des équipements dits d'intérêts généraux (EIG) mis à disposition du secteur aéronautique. L'ensemble immobilier « B612 » est venu compléter cette offre en 2018.

### Recettes de fonctionnement : 10,83 M€

Les revenus des immeubles sont en diminution de 1,65 M€. Cette baisse des recettes est due à un retard de remboursement à la collectivité de la taxe foncière des terrains des EIG, payée par le budget annexe pour un montant de 2M€. Le remboursement a bien eu lieu mais sur l'exercice 2023.

Une fois ces écritures neutralisées les recettes perçues des pépinières et hôtels d'entreprises (loyers et charges) sont en hausse de 2,10 M€ à 2,33M€.

Une subvention de prise en charge du déficit a été versée par le budget principal pour 2,15M€.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 8,24 M€

Les charges à caractère général sont en diminution par rapport à 2021 (-0,75 M€ soit - 8,3 %). Elles correspondent principalement à des dépenses liées à la gestion immobilière des bâtiments.

#### Dépenses des pépinières et hôtels d'entreprises

- Les fluides (-0,51 M€)

Cette diminution est notamment liée à une écriture exceptionnelle inscrite en 2021 et qui concernait le remboursement anticipé d'un contrat de chauffage urbain pour 0,4 M€. Cette opération a permis une économie de 0,1 M€ sur la durée globale du contrat qui était de 13 ans. La rénovation des locaux de la pépinière Pierre Potier en 2022 a aussi occasionné une moindre consommation des charges liées aux fluides ( gaz, eau, électricité...).

- Locations immobilières (-0,16 M€)

Le Budget activité immobilière supporte les loyers de deux bâtiments : « canal biotech » et « les Arches Bordelongue ». Le bail de Bordelongue a été renégocié et prévoit une franchise de loyer de juin à juin expliquant cette diminution des crédits.

- Les taxes foncières payées en 2022 sont en diminution (-0,06 M€) :  
 -0,024 M€ au titre des EIG  
 -0,042 M€ au titre des pépinières et hôtels d'entreprise

- Autres frais en diminution

Différents frais sont également en diminution tels que les frais de nettoyage, frais d'assurance, frais postaux et de télécommunication, entretiens et réparations sur autres bâtiments (-0,22 M€)

#### Certaines lignes ont toutefois augmenté en 2022

- Des études et recherches ont été menées pour 99K€ (assistance à maîtrise d'ouvrage technique dans le cadre du cadre de l'hébergement du centre des opérations EGNOS) ;
- Des charges locatives de copropriétés pour 74K€.

Les dépenses de personnel sont stables pour 0,26 M€.

L'épargne nette dégagée s'élève à -0,43 M€, soit une variation de -0,76 M€ **du fait de la diminution des recettes de fonctionnement (décalage de remboursement du foncier) compensées en partie par la diminution des charges de fonctionnement et des charges financières en diminution (frais financiers -0,02 M€ et remboursement du capital de la dette -0,11 M€)**

### Dépenses d'investissement : 1,21 M€

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	18,72	3,67	2,60	0,76	1,10	45,4%	0,34
Immobilisations incorporelles	0,03	0,00	0,05	0,00	0,01	323,3%	0,01
Immobilisations corporelles et en cours	18,69	3,67	2,56	0,75	1,09	44,1%	0,33
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,01	0,01	0,01	0,05	0,11	102,4%	0,05
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>18,73</b>	<b>3,69</b>	<b>2,61</b>	<b>0,81</b>	<b>1,21</b>	<b>49,1%</b>	<b>0,40</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,10 M€ et concernent :

- la rénovation des bâtiments des pépinières, notamment Pierre Potier, dont la réhabilitation se poursuit en 2022 pour 1,09 M€
- Le remboursement d'une subvention Feder pour 0,01 M€ reçue dans le cadre de la construction du B612.

### Financement des dépenses d'investissement : 1,27 M€

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	8,59	8,85	3,47	1,02	1,27	24,4%	0,25
Epargne nette	0,27	0,97	0,15	0,33	-0,43	-228,1%	-0,76
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	8,17	7,85	3,33	0,69	1,70	147,5%	1,01
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,14	0,03	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	7,46	0,00	0,00	0,11	0,00	-100,0%	-0,11
<b>Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)</b>	<b>16,05</b>	<b>8,86</b>	<b>3,47</b>	<b>1,13</b>	<b>1,27</b>	<b>12,2%</b>	<b>0,14</b>

Le financement des dépenses d'investissement est réalisé grâce au versement de la subvention d'équilibre du budget principal (1,03 M€) et des subventions :

- 0,1 M€ au titre de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local 2021 en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Le projet retenu est la réhabilitation et réaménagement extérieur et intérieur du Centre Pierre Potier, pépinière d'entreprises. La subvention totale est de 0,22 M€ pour un montant de dépenses subventionnables de 1,15 M€
- 0,56 M€ de recettes dans le cadre du contrat avec le membre résident EUSPA. Ces recettes s'inscrivent dans le cadre de travaux à réaliser sur dans les locaux techniques. Les travaux ont été décalés et auront lieu sur l'exercice 2023

Il n'y a pas eu de recours à de nouveaux emprunts sur l'exercice 2022.



## Budget annexe Lasbordes

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>0,22</b>	<b>0,20</b>	<b>0,20</b>	<b>0,23</b>	<b>0,32</b>	<b>35,9%</b>	<b>0,08</b>
Produits des services	0,17	0,15	0,15	0,17	0,26	54,3%	0,09
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,0%	0,00
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	-	-0,01
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>0,21</b>	<b>0,23</b>	<b>0,24</b>	<b>0,26</b>	<b>0,27</b>	<b>4,9%</b>	<b>0,01</b>
Achats de biens et services	0,12	0,14	0,14	0,15	0,16	6,5%	0,01
Charges de personnel	0,08	0,10	0,10	0,10	0,10	-5,7%	-0,01
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	3212,3%	0,01
<b>Epargne de gestion</b>	<b>0,02</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,04</b>	<b>268,7%</b>	<b>0,07</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>0,02</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,04</b>	<b>268,7%</b>	<b>0,07</b>
Taux d'épargne brute	7,30%	-16,15%	-15,19%	-11,31%	14,05%	224,2%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>0,02</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,04</b>	<b>268,7%</b>	<b>0,07</b>
Taux d'épargne nette	7,30%	-16,15%	-15,19%	-11,31%	14,05%	224,2%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,00</b>	<b>0,03</b>	<b>0,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,19</b>	<b>6571,5%</b>	<b>0,19</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,16</b>	<b>-</b>	<b>0,16</b>
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

Ce budget retrace l'activité de l'aérodrome Toulouse-Lasbordes, plateforme majeure de l'aviation de loisirs et espace de formation permanent grâce aux aéroclubs basés sur le site.

S'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial, toutes les dépenses doivent être financées par les recettes propres issues de l'exploitation du service.

Au terme de l'exercice 2022 et après reprise du résultat antérieur, la section de fonctionnement fait apparaître un déficit cumulé de 0,13 M€ après intégration des ajustements demandés par le professionnel du chiffre.

### Recettes d'exploitation : 0,32 M€

En 2022, les recettes d'exploitation sont en augmentation de 0,08 M€ et s'élèvent à 0,32 M€. Elles sont constituées :

- Pour 0,18 M€ de redevances d'occupation du domaine public (usagers immatriculés sur site) et de taxes d'atterrissage facturées aux usagers qu'ils soient extérieur ou non à l'aérodrome. L'augmentation des recettes sur l'exercice 2022 est notamment due à une augmentation des tarifs délibérée en décembre 2021.
- Le remboursement par les aéroclubs et usagers basés sur l'aérodrome de Lasbordes des taxes foncières pour 0,09 M€.
- Une dotation de décentralisation est versée par l'État pour 0,05 M€.

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,27 M€

Les dépenses de fonctionnement sont stables (+0,01 M€) et sont principalement constituées de la refacturation du personnel mis à disposition (0,1 M€), des taxes foncières (0,08 M€ en augmentation de 0,01 M€ mais refacturées aux usagers) ainsi que des charges courantes de fonctionnement du site pour 0,08 M€.

**Ce budget n'a pas recours à l'emprunt pour son financement. L'épargne nette s'améliore et redevient positive (de -0.03 M€ à 0.04M€)**

### Dépenses d'investissement : 0,19 M€

L'exercice 2022 a porté la réhabilitation de la piste ULM pour 0,16 M€ ainsi que des travaux nécessaires sur l'alimentation électrique de la station météo pour 0,03 M€.

### Financement des dépenses d'investissement : -0,03 M€

L'autofinancement dégagé, en section d'exploitation, sur cet exercice est positif. La réhabilitation de la piste ULM a été financée par une subvention du budget principal. En effet le coût de cet équipement, nécessaire pour la sécurité des usagers, aurait nécessité une augmentation des tarifs trop importante.

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)
<b>Ressources propres</b>	<b>0,02</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,21</b>	<b>879,7%</b>
Epargne nette	0,02	-0,03	-0,03	-0,03	0,04	268,7%
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,01	0,00	0,00	0,16	-
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
<b>Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)</b>	<b>0,02</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,21</b>	<b>879,7%</b>

## Budget annexe Oncopôle

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessions)	<b>0,84</b>	<b>0,92</b>	<b>0,91</b>	<b>0,04</b>	<b>0,63</b>	<b>1323,1%</b>	<b>0,58</b>
Produits des services	0,00	0,04	0,00	0,00	0,01	-	0,01
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,84	0,88	0,88	0,04	0,62	1312,3%	0,58
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	-100,0%	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>0,43</b>	<b>0,16</b>	<b>0,08</b>	<b>0,10</b>	<b>0,73</b>	<b>660,6%</b>	<b>0,63</b>
Achats de biens et services	0,43	0,16	0,08	0,05	0,73	1299,9%	0,68
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00	-100,0%	-0,04
<b>Epargne de gestion</b>	<b>0,41</b>	<b>0,76</b>	<b>0,83</b>	<b>-0,05</b>	<b>-0,10</b>	<b>101,3%</b>	<b>-0,05</b>
Charges financières nettes	0,13	0,10	0,06	0,13	0,08	-42,5%	-0,06
<b>Epargne brute</b>	<b>0,28</b>	<b>0,67</b>	<b>0,77</b>	<b>-0,19</b>	<b>-0,18</b>	<b>-2,3%</b>	<b>0,00</b>
Taux d'épargne brute	33,28%	72,32%	85,14%	-423,74%	-29,09%	-93,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,76	0,80	0,84	0,38	1,45	280,7%	1,07
<b>Epargne nette</b>	<b>-0,48</b>	<b>-0,13</b>	<b>-0,07</b>	<b>-0,57</b>	<b>-1,63</b>	<b>187,8%</b>	<b>-1,07</b>
Taux d'épargne nette	-57,04%	-14,56%	-7,87%	-1290,19%	-260,91%	-79,8%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,84</b>	<b>0,84</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00</b>

Ce budget concerne une opération d'aménagement dont la vocation est de regrouper sur un seul lieu des activités de recherche, de soins et de services aux patients, en engageant un renouveau urbain de la porte Sud de Toulouse.

Les écritures de stocks étant des opérations d'ordre, elles ne sont pas retranscrites dans le présent rapport.

### Recettes de fonctionnement : 0,63 M€

Les recettes de fonctionnement ont diminué notablement en 2021 en conséquence d'une modification de la comptabilisation de la participation du budget principal au budget annexe Oncopôle.

Les recettes de fonctionnement augmentent 0,58 M€ en 2022 pour atteindre 0,63 M€ et correspondent à :

- 0,62 M€ qui ont été reçus suite à la signature d'une convention de participation par l'entreprise Just-Evotec Biologics avec pour objet un projet d'usine de fabrication de biomédicaments. Cette participation a été délibérée en 2022 prévoyant un versement de la participation de 50% en 2022 et 50% en 2023 ;
- 0,01 M€ provenant d'une cession de terrain à l'entreprise Evotec route d'Espagne.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 0,73 M€

Les dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse de +0,63 M€.

- 0,70 M€ de dépenses de travaux pour des travaux de dévoiement des réseaux et de viabilisation des parcelles notamment destinées à l'entreprise Evotec dans le secteur de la route d'Espagne ;
- 0,03 M€ de rémunération de l'aménageur de la ZAC Oppidea.

L'épargne brute reste stable passant de -0,19 M€ en 2021 à -0,18 M€ en 2022.

L'épargne nette est quant à elle en diminution de 1,07 M€ due à l'augmentation du remboursement du capital de la dette.

### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette à hauteur de 1,45 M€ (en augmentation de 1,07M€). La variation est due à un décalage dans l'amortissement d'un emprunt régularisé sur l'exercice 2022. Le capital a été remboursé au titre de l'exercice 2022 et 2021 pour 1,06 M€. Par ailleurs un emprunt avec amortissement progressif de l'emprunt a été mandaté avec une variation de +0,01 M€

### Financement des dépenses d'investissement

Le besoin de financement a été couvert pour partie par l'avance remboursable du budget principal pour 0,84 M€.

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	-0,48	-0,13	-0,07	-0,57	-1,63	187,8%	-1,07
Epargne nette	-0,48	-0,13	-0,07	-0,57	-1,63	187,8%	-1,07
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,84	0,84	0,0%	0,00
<b>Recettes d'investissement</b> (y.c. prod. de cessions)	<b>-0,48</b>	<b>-0,13</b>	<b>-0,07</b>	<b>0,27</b>	<b>-0,79</b>	<b>-391,5%</b>	<b>-1,07</b>

## Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessio)	<b>35,55</b>	<b>35,68</b>	<b>31,74</b>	<b>35,41</b>	<b>37,80</b>	<b>6,7%</b>	<b>2,39</b>
Produits des services	4,60	4,50	1,57	4,16	5,32	27,9%	1,16
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	3,56	3,63	3,37	3,88	4,57	17,5%	0,68
Participations de l'Etat	2,77	2,77	2,75	2,98	3,40	14,0%	0,42
Participations de la Région	0,53	0,54	0,54	0,54	0,54	0,0%	0,00
Autres dotations et participations	0,25	0,32	0,09	0,37	0,63	72,3%	0,27
Subvention d'équilibre	26,40	26,00	25,75	26,25	26,65	1,5%	0,40
Autres recettes de fonctionnement	1,00	1,55	1,04	1,11	1,26	12,9%	0,14
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>35,86</b>	<b>35,31</b>	<b>31,60</b>	<b>32,80</b>	<b>36,13</b>	<b>10,2%</b>	<b>3,33</b>
Achats de biens et services	5,68	5,57	4,87	4,93	5,72	16,2%	0,80
Charges de personnel	29,55	29,03	26,06	26,34	29,73	12,9%	3,39
Rémunérations personnel titulaire	3,41	3,37	3,17	3,09	3,17	2,4%	0,07
Rémunérations personnel non titulaire	17,30	17,41	15,09	15,65	17,11	9,3%	1,46
Charge sociales et de prévoyance	7,80	7,14	6,68	6,53	8,36	28,0%	1,83
Autres charges de personnel	1,04	1,11	1,12	1,07	1,10	1,9%	0,02
Autres charges de gestion courante	0,62	0,68	0,67	0,72	0,63	-13,5%	-0,10
Autres charges de fonctionnement	0,01	0,03	0,00	0,81	0,05	-93,4%	-0,76
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-0,31</b>	<b>0,37</b>	<b>0,14</b>	<b>2,61</b>	<b>1,67</b>	<b>-36,2%</b>	<b>-0,94</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>-0,31</b>	<b>0,37</b>	<b>0,14</b>	<b>2,61</b>	<b>1,67</b>	<b>-36,2%</b>	<b>-0,94</b>
Taux d'épargne brute	-0,87%	1,05%	0,43%	7,37%	4,41%	-40,2%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>-0,31</b>	<b>0,37</b>	<b>0,14</b>	<b>2,61</b>	<b>1,67</b>	<b>-36,2%</b>	<b>-0,94</b>
Taux d'épargne nette	-0,87%	1,05%	0,43%	7,37%	4,41%	-40,2%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,65</b>	<b>0,85</b>	<b>0,69</b>	<b>0,85</b>	<b>2,03</b>	<b>138,7%</b>	<b>1,18</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessio)	<b>0,16</b>	<b>0,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,26</b>	<b>2,13</b>	<b>732,0%</b>	<b>1,87</b>
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

Toulouse Métropole étant compétente en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels », cet équipement culturel a été transféré le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

A partir du 01/01/2023, le budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole est dissous. Un Etablissement Public autonome est créé pour remplacer le budget annexe. L'Etablissement Public du Capitole devient un satellite de Toulouse Métropole.

### Recettes de fonctionnement : 37,80 M€

Les recettes propres du Théâtre et Ballets et de l'Orchestre augmentent de +1,16 M€ soit +27,9 %. La billetterie a été dynamisée en 2022 par les opéras Rusalka et La Bohème ainsi que par les productions des Ballets Roméo et Juliette et Don Quichotte. Les recettes propres 2022 (5,32 M€) dépassent celles de 2018 et 2019.

Le montant de la subvention de fonctionnement du budget principal de Toulouse Métropole s'élève à 26,65 M€ en 2022. Elle augmente de +0,40 M€ par rapport à 2021, conformément à la trajectoire déterminée.

Par ailleurs, les participations des autres organismes publics et privés (Etat, région, département et entités privées) sont en hausse de +0,68 M€, soit +17,5 %. Sont à l'origine de l'évolution le soutien de la DRAC au titre du Plan de Relance (0,19 M€) et les

versements de l'Association Aïda (regroupement de mécènes) en aide au financement des actions de l'Orchestre et du Théâtre.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 36,13 M€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de +10,2% en 2022 pour retrouver un niveau légèrement supérieur aux exercices avant COVID (36,13 M€).

Les charges à caractère général sont en hausse (+16,2%) avec une reprise totale de l'activité en 2022 (spectacles et tournées). Les charges de personnel augmentent également (+12,9%) notamment au niveau de la rémunération du personnel non titulaire (+ 9,3%) et des cotisations sociales (+28%).

Une régularisation des cotisations retraite Audiens de 0,77 M€ a été réalisée sur l'exercice 2022 (régularisation des années 2020, 2021 et 2022).

L'année 2022 marque la fin des remboursements des billets effectués à la suite des annulations et reports de certaines productions dans le cadre de la crise sanitaire du COVID.

**L'épargne nette baisse de – 0,94 M€ pour atteindre 1,67 M€ en 2022.**

### Dépenses d'investissement : 2,03 M€

Le principal poste de dépenses d'investissement concerne les travaux du cintre du Théâtre du Capitole (système de pilotage) pour un volume global de 1,44 M€, soit environ 71% des dépenses d'équipement (pour rappel, il a été voté un budget de 1,25 M€ au BP 2022 et 0,25 M€ au BS 2022).

Les autres dépenses d'investissement sont constituées des travaux de rénovations de la Halle aux Grains (0,10 M€), des travaux divers pour le Théâtre du Capitole (0,33 M€) et pour l'Orchestre du Capitole (0,06 M€) ainsi que par des dépenses d'informatique (0,10 M€).

### Financement des dépenses d'investissement : 2,13 M€

Outre l'épargne nette dégagée, une subvention d'équipement du budget principal de 0,64 M€ contribue au financement des dépenses d'investissement. Cette participation se décompose en 0,21 M€ pour l'Orchestre et 0,43 M€ pour le Théâtre.

De plus, les travaux de rénovation du cintre du Théâtre du Capitole ont été financés par une subvention d'équipement de Toulouse Métropole de 1,25 M€ et par une subvention de la DRAC de 0,24 M€.

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	-0,15	0,60	0,14	2,86	3,80	32,5%	0,93
Epargne nette	-0,31	0,37	0,14	2,61	1,67	-36,2%	-0,94
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,16	0,22	0,00	0,26	2,13	732,0%	1,87
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)</b>	<b>-0,15</b>	<b>0,60</b>	<b>0,14</b>	<b>2,86</b>	<b>3,80</b>	<b>32,5%</b>	<b>0,93</b>

## Budget annexe Crématorium

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>1,26</b>	<b>1,37</b>	<b>1,46</b>	<b>1,69</b>	<b>1,68</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-0,01</b>
Ventes produits fabriqués, prestations	1,24	1,35	1,45	1,56	1,64	5,2%	0,08
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,02	0,02	0,01	0,13	0,05	-66,0%	-0,09
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>0,86</b>	<b>0,82</b>	<b>0,83</b>	<b>0,90</b>	<b>1,21</b>	<b>35,0%</b>	<b>0,32</b>
Charges à caractère général	0,13	0,11	0,16	0,18	0,41	123,7%	0,23
Charges de personnel	0,73	0,70	0,66	0,71	0,80	12,0%	0,09
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,2%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238,6%	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>0,40</b>	<b>0,55</b>	<b>0,62</b>	<b>0,79</b>	<b>0,47</b>	<b>-40,7%</b>	<b>-0,32</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	1075,0%	0,05
Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	1075,0%	0,05
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>0,40</b>	<b>0,55</b>	<b>0,62</b>	<b>0,79</b>	<b>0,41</b>	<b>-47,5%</b>	<b>-0,37</b>
Taux d'épargne brute	31,43%	39,93%	42,78%	46,52%	24,53%	-47,3%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13	-	0,13
<b>Epargne nette</b>	<b>0,40</b>	<b>0,55</b>	<b>0,62</b>	<b>0,79</b>	<b>0,29</b>	<b>-63,4%</b>	<b>-0,50</b>
Taux d'épargne nette	31,43%	39,93%	42,78%	46,52%	17,11%	-63,2%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,71</b>	<b>0,36</b>	<b>1,48</b>	<b>3,81</b>	<b>1,98</b>	<b>-47,9%</b>	<b>-1,83</b>
Dépenses d'équipement	0,71	0,36	1,48	3,81	1,98	-47,9%	-1,83
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,03</b>	<b>-</b>	<b>0,03</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	-	0,03
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>-66,7%</b>	<b>-2,00</b>

Mis en service en février 2022, le nouveau crématorium situé dans le quartier Malepère, s'ajoute à celui de Toulouse-Cornebarrieu et permet de mieux répondre aux besoins des administrés. Ce budget annexe comptabilise les mouvements financiers liés aux activités des deux équipements, gérés en régie directe par Toulouse Métropole.

### Recettes d'exploitation : 1,68 M€

Les recettes d'exploitation restent globalement stables par rapport à 2021.

Dans le détail, le volume de crémations est en baisse (2 596 crémations en 2022 dont 640 au Sud et 1 956 à Cornebarrieu contre 2 959 crémations en 2021). Les prestations augmentent de 5,2 %.

Le recyclage des métaux issus de la crémation rapporte moins (0,03 M€ en 2022 contre 0,08 M€ en 2021) et contrairement à 2021, il n'y a pas de reprise sur provisions.

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 1,21 M€

La hausse des charges de personnel de 0,08 M€ est principalement liée à l'augmentation des effectifs de 3%, notamment pour l'activité du crématorium Sud. Elle résulte également d'une augmentation, pour certains agents, de la quote-part de travail pour le budget Crématorium à la place du budget Pompes Funèbres.

Globalement, les charges de personnel des Pompes Funèbres baissent de 12% quand celles du Crématorium augmentent d'autant.

La hausse des charges à caractère général de 0,23 M€ s'explique également par l'évolution du périmètre du fait de l'ouverture du Crématorium sud : consommations



d'énergie et achat de fournitures. Elle s'explique aussi par la maintenance dont le tarif est fonction des crémations enregistrées en N-1. Les crémations 2021 étant bien supérieures à celles de 2022, le coût est élevé.

**L'épargne brute, impactée par l'accroissement des charges, diminue et s'élève désormais à + 0,41 M€**

### Dépenses d'investissement : 1,98 M€

Compte tenu de la croissance démographique, et pour anticiper les besoins futurs qu'elle génère, Toulouse Métropole a inauguré, début 2022 un deuxième crématorium métropolitain. La quasi-totalité des dépenses d'équipement concerne ce chantier qui se terminait en 2021 mais pour lequel l'année de parfait achèvement a donné lieu à d'ultimes liquidations.

### Financement des dépenses d'investissement : 1,32 M€

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
<b>Ressources propres</b>	<b>0,40</b>	<b>0,55</b>	<b>0,62</b>	<b>0,79</b>	<b>0,32</b>	<b>-59,7%</b>	<b>-0,47</b>	<b>24,1%</b>
Epargne nette	0,40	0,55	0,62	0,79	0,29	-63,4%	-0,50	21,9%
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	-	0,03	2,2%
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>-66,7%</b>	<b>-2,00</b>	<b>75,9%</b>
<b>Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)</b>	<b>0,40</b>	<b>0,55</b>	<b>0,62</b>	<b>3,79</b>	<b>1,32</b>	<b>-65,2%</b>	<b>-2,47</b>	<b>100,0%</b>

L'emprunt, mobilisé auprès de la Caisse d'Epargne en 2022, pour un total de 1 M€ au taux fixe de 0,73 %, finance les dépenses du nouveau crématorium.

Il vient en complément d'un 1<sup>er</sup> emprunt de 3 M€ souscrit en 2021.

## Budget annexe Pompes Funèbres

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>2,95</b>	<b>3,34</b>	<b>3,14</b>	<b>3,43</b>	<b>2,84</b>	<b>-17,0%</b>	<b>-0,58</b>
Ventes de produits et prestations	2,81	3,05	2,92	3,22	2,70	-16,2%	-0,52
Prestations de services	1,81	1,81	1,65	1,80	1,64	-8,6%	-0,15
Ventes de marchandises	1,00	1,10	1,02	1,12	0,91	-18,2%	-0,20
Mise à disposition de personnel	0,00	0,13	0,26	0,30	0,14	-54,0%	-0,16
Autres produits des services						-	0,00
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,14	0,30	0,21	0,21	0,15	-29,6%	-0,06
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>2,62</b>	<b>2,77</b>	<b>3,06</b>	<b>3,08</b>	<b>2,64</b>	<b>-14,4%</b>	<b>-0,44</b>
Charges à caractère générale	0,79	0,72	0,77	0,80	0,63	-21,4%	-0,17
Charges de personnel	1,81	2,03	2,25	2,25	1,97	-12,3%	-0,28
Autres charges de gestion courante	0,01	0,01	0,02	0,03	0,02	-36,7%	-0,01
Autres charges	0,01	0,01	0,02	0,00	0,02	890,1%	0,02
<b>Épargne de gestion</b>	<b>0,33</b>	<b>0,57</b>	<b>0,07</b>	<b>0,35</b>	<b>0,21</b>	<b>-40,5%</b>	<b>-0,14</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Épargne brute</b>	<b>0,33</b>	<b>0,57</b>	<b>0,07</b>	<b>0,35</b>	<b>0,21</b>	<b>-40,5%</b>	<b>-0,14</b>
Taux d'épargne brute	11,18%	17,20%	2,29%	10,15%	7,28%	-28,3%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Épargne nette</b>	<b>0,33</b>	<b>0,57</b>	<b>0,07</b>	<b>0,35</b>	<b>0,21</b>	<b>-40,5%</b>	<b>-0,14</b>
Taux d'épargne nette	11,18%	17,20%	2,29%	10,15%	7,28%	-28,3%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,03</b>	<b>0,37</b>	<b>0,05</b>	<b>0,26</b>	<b>0,06</b>	<b>-77,8%</b>	<b>-0,20</b>
Dépenses d'équipement	0,03	0,37	0,05	0,26	0,06	-77,8%	-0,20
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

Les services funéraires métropolitains organisent des obsèques à la demande des familles, proposent des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, mais interviennent également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce service public industriel et commercial agit face aux opérateurs privés comme un régulateur du marché, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

### Recettes d'exploitation : 2,84 M€.

A l'issue de l'exercice 2022, les recettes d'exploitation marquent une baisse de 17% imputable aussi bien à la vente de marchandises (-0,2 M€) qu'à la réalisation de prestations à l'attention des familles (-0,15 M€). En effet une baisse du nombre d'obsèques traitées en 2022 (-67/2021) ainsi qu'une légère diminution du panier moyen ont pu être constatés. Le retour à un nombre de décès moins élevé suite à la sortie de crise COVID en est la principale explication.

La diminution de 0,16 M€ de la refacturation de la masse salariale des Pompes Funèbres s'explique par un schéma d'écriture précisé : la comptabilité de la masse salariale intervenant à la fois sur les Pompes Funèbres et le Crématorium, auparavant imputée sur les seules Pompes Funèbres avec refacturation au Crématorium, fait désormais l'objet d'une répartition au plus juste. Une majorité des charges de personnel est directement enregistrée sur le budget afférent réduisant d'autant le niveau des refacturations.

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 2,64 M€.

La baisse des charges d'exploitation de près de 15% s'explique surtout par l'existence d'un stock de fournitures correctement renouvelé en 2021 (- 0,12 M€, en 2022, de frais d'acquisition d'articles funéraires et de vêtements de travail). La mise en place d'un site internet en 2021 pour 0,04 M€ n'a pas requis de budget en 2022. Les charges de personnel, en diminution de 0,3 M€, évoluent ainsi parce qu'une majorité des charges de personnel est directement enregistrée sur le budget afférent (Pompes Funèbres ou Crématorium) alors qu'en 2021 ces charges pesaient davantage sur les crédits des Pompes Funèbres induisant des refacturations au Crématorium (cf plus haut). Elles résultent également d'une augmentation, pour certains agents, de la quote-part de travail pour le budget Crématorium à la place du budget Pompes Funèbres.

Globalement, les charges de personnel des Pompes Funèbres baissent de 12% quand celles du Crématorium augmentent d'autant.

**L'épargne brute est en recul à 0,21 M€, subissant l'impact du recul des produits de ventes.**

### Dépenses d'investissement : 0,06 M€

Les dépenses d'équipement réalisées à hauteur de 0,06 M€ sont principalement constituées des travaux et de l'équipement des services d'accueil des Pompes Funèbres.

### Financement des dépenses d'investissement : 0,21 M€

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
<b>Ressources propres</b>	<b>0,33</b>	<b>0,57</b>	<b>0,07</b>	<b>0,35</b>	<b>0,21</b>	<b>-40,5%</b>	<b>-0,14</b>	<b>100,0%</b>
Epargne nette	0,33	0,57	0,07	0,35	0,21	-40,5%	-0,14	100,0%
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>
<b>Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)</b>	<b>0,33</b>	<b>0,57</b>	<b>0,07</b>	<b>0,35</b>	<b>0,21</b>	<b>-40,5%</b>	<b>-0,14</b>	<b>100,0%</b>

## Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessions)	<b>0,00</b>	<b>114,42</b>	<b>122,21</b>	<b>102,71</b>	<b>109,94</b>	<b>7,0%</b>	<b>7,23</b>
Produits des services	0,00	4,52	4,17	3,64	4,54	24,6%	0,89
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	0,00	103,70	106,19	93,75	97,85	4,4%	4,11
Dotations et participations	0,00	6,12	7,60	4,64	5,31	14,5%	0,67
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,08	4,25	0,68	2,24	228,4%	1,56
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>0,00</b>	<b>95,56</b>	<b>93,36</b>	<b>99,23</b>	<b>101,22</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,99</b>
Achats de biens et services	0,00	20,82	22,75	20,67	22,45	8,6%	1,78
Charges de personnel	0,00	40,64	38,19	37,40	36,33	-2,9%	-1,07
Autres charges de gestion courante	0,00	30,67	31,82	41,14	42,43	3,1%	1,29
Autres charges de fonctionnement	0,00	3,43	0,60	0,02	0,01	-52,1%	-0,01
<b>Épargne de gestion</b>	<b>0,00</b>	<b>18,86</b>	<b>28,84</b>	<b>3,48</b>	<b>8,72</b>	<b>150,7%</b>	<b>5,24</b>
Charges financières nettes	0,00	0,20	0,18	0,16	0,14	-12,3%	-0,02
<b>Épargne brute</b>	<b>0,00</b>	<b>18,66</b>	<b>28,66</b>	<b>3,32</b>	<b>8,58</b>	<b>158,6%</b>	<b>5,26</b>
Taux d'épargne brute	-	16,31%	23,45%	3,23%	7,80%	141,6%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,68	0,68	0,68	0,70	2,3%	0,02
<b>Épargne nette</b>	<b>0,00</b>	<b>17,98</b>	<b>27,98</b>	<b>2,63</b>	<b>7,88</b>	<b>199,1%</b>	<b>5,25</b>
Taux d'épargne nette	-	15,71%	22,90%	2,57%	7,17%	179,5%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,00</b>	<b>3,02</b>	<b>4,26</b>	<b>6,86</b>	<b>7,44</b>	<b>8,5%</b>	<b>0,58</b>
Dépenses d'équipement	0,00	2,98	4,26	6,86	7,44	8,5%	0,58
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>0,00</b>	<b>0,14</b>	<b>0,34</b>	<b>0,92</b>	<b>1,12</b>	<b>22,0%</b>	<b>0,20</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,21	0,55	0,98	79,6%	0,43
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,14	0,14	0,38	0,13	-66,4%	-0,25
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	-	0,02
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

Toulouse Métropole assure le service de collecte, de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Elle reverse au Syndicat mixte Decoset une redevance pour le traitement de ces déchets. Cette compétence est retracée dans un budget annexe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Recettes de fonctionnement : 109,9 M€

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 7,0%.

L'augmentation des prix de reprise de matériaux (papier, cartons, plastiques...) a permis une hausse des recettes de 0,89 M€.

La dynamique de l'évolution des bases des taux permet de constater une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 4,11 M€ entre 2021 et 2022.

Les participations financières de Citeo, Ecomobilier et Ocad3e sont en hausse en 2022 de 0,67 M€.

Enfin, l'évolution des autres recettes est marquée par un solde de contrepassation non intégralement réalisé de 1,56 M€.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 101,2 M€

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 2,0 M€ entre 2021 et 2022.

Il est constaté une hausse de 1,8 M€ sur les achats de biens et de services soit 8,6 % en raison de la hausse des coûts des matières premières, des prestations et des révisions de prix.

Le montant de la contribution versée à DECOSET pour le traitement des DMA est de 42,38 M€ soit une hausse de 1,3 M€ liée à l'augmentation tarifaire en 2022.

La masse salariale a diminué entre 2021 et 2022 de 1,1 M€ : soit une baisse de 0,2 M€ sur la masse salariale directe (retour à la normale après une hausse importante en 2021 du fait de la prise en charge des frais médicaux d'un agent grièvement blessé) et une diminution de 0,9 M€ sur les charges de refacturation de la main d'œuvre pour les frais d'entretien et de maintenance des véhicules et bennes à ordures ménagères en raison d'un manque de personnel sur une partie de l'année.

**L'épargne nette dégagée s'élève à 7,9 M€ soit une variation de près de +200%.**

### Dépenses d'investissement : 7,4 M€

Les dépenses d'équipement progressent de 8,5% et regroupent les acquisitions de véhicules, les travaux et les acquisitions de contenants (bacs, colonnes...).

En 2022, l'acquisition et la réparation de camions bennes de collecte et de véhicules a atteint 2,3 M€. En effet, les délais de livraison sont depuis la crise Covid très longs et peuvent s'étaler jusqu'à 18 mois pour les camions bennes.

L'acquisition de composteurs, de bacs à ordures ménagères et collecte sélective, l'acquisition et la pose de colonnes aériennes et enterrées a représenté 2,74 M€.

La construction de l'Atelier mécanique de Colomiers, qui s'achève en 2023, a conduit à 1,4 M€ de dépenses (expliquant la hausse des dépenses entre 2021 et 2022) et les travaux bâtimentaires de différents sites de collecte à 0,4 M€.

Les dépenses réalisées pour les études sur la collecte des déchets et frais liés à la prévention des déchets en 2022 se sont portées à 0,6 M€.

### Financement des dépenses d'investissement : 9,01 M€

Outre l'épargne nette de 7,88 M€, le financement de l'investissement a été réalisé par le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 1,0 M€ et des subventions reçues pour 0,1 M€.

en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>18,12</b>	<b>28,33</b>	<b>3,56</b>	<b>9,01</b>	<b>153,2%</b>	<b>5,45</b>
Epargne nette	0,00	17,98	27,98	2,63	7,88	199,1%	5,25
FCTVA	0,00	0,00	0,21	0,55	0,98	79,6%	0,43
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,14	0,14	0,38	0,13	-66,4%	-0,25
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	-	0,02
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)</b>	<b>0,00</b>	<b>18,12</b>	<b>28,33</b>	<b>3,56</b>	<b>9,01</b>	<b>153,2%</b>	<b>5,45</b>

## Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations

en M€	2022
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessions)	<b>6,02</b>
Produits des services	0,00
Impôts et taxes	5,90
Dotations et participations	0,13
Redevances des fermiers et concessionnaires	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>3,29</b>
Achats de biens et services	1,27
Charges de personnel	0,60
Autres charges de gestion courante	0,08
Autres charges de fonctionnement	1,34
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2,74</b>
Charges financières nettes	0,00
Frais financiers	0,00
Produits financiers	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>2,74</b>
Taux d'épargne brute	45,42%
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>2,74</b>
Taux d'épargne nette	45,42%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>1,13</b>
Dépenses d'équipement	1,13
Immobilisations incorporelles	0,61
Immobilisations corporelles et en cours	0,51
Opérations pour compte de tiers	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>0,08</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,08
Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>

Ce budget retrace les mouvements financiers de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qui est définie par l'article L.211-7 du code de l'environnement comme :

- L'aménagement des bassins versants ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des zones humides.

La création de ce Budget Annexe a entraîné des évolutions et une mise à plat des ressources et des dépenses liées à cette compétence avec en premier lieu la création de la taxe GEMAPI.

### Recettes de fonctionnement : 6,02 M€

Le montant 2022 du produit de la taxe GEMAPI a été fixé par délibération du 24 mars 2022 à 5 890 000 € afin de couvrir les charges liées à la compétence. Ce produit a vocation à évoluer avec la montée en charge des investissements.

Sur la base de 806 447 habitants, la taxe GEMAPI étant assise pour moitié sur des contribuables professionnels, la charge fiscale supplémentaire pour les ménages est de l'ordre de 3,65 euros par habitant et par an en moyenne.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 3,3 M€

Les dépenses de fonctionnement sont affectées essentiellement à l'entretien des digues et des cours d'eau (1,3 M€), à la masse salariale (0,6 M€) ainsi qu'aux dotations aux provisions pour contentieux notamment avec le Syndicat du Bassin Hers Girou (1,3 M€). Les charges de personnel représentent 18 % des dépenses de fonctionnement, celles-ci vont croître avec l'augmentation des effectifs qui suivra la montée en charge de ce budget annexe.

L'épargne nette générée s'élève à 2,7 M€.

### Dépenses d'investissement : 1,1 M€

Les dépenses d'investissement sont constituées d'une part d'études (0,6 M€), notamment des études opérationnelles avant travaux sur les cours d'eau (le Riou à Blagnac, le Gajéa à Mondonville et Aussone, le Riou Gras à Balma, l'Hersain à Saint Alban...), des études sur les systèmes d'endiguement à Beupuy, l'Union, Bruguière, Saint Alban et Quint, sur l'implantation de batardeau à Empalot, étude en lien avec le PAPI sur l'Aussonnelle et le bassin versant du Touch.

D'autre part, elles comprennent des travaux (0,5 M€) sur les digues (travaux de confortement du système d'endiguement de Toulouse et Blagnac, mise en place de système de surveillance, travaux sur les réseaux pluviaux des digues).

La réalisation des études va permettre le lancement des travaux nécessaires, qui se traduira par une montée en charge maîtrisée des dépenses d'investissement que financera la taxe GEMAPI.

### Financement des dépenses d'investissement : 2,8 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie par l'autofinancement (2,7 M€) et par une subvention de la part de l'état dans le cadre du programme d'actions de préventions des inondations (PAPI). Il n'a pas été nécessaire de recourir à un emprunt d'équilibre.

en M€	2022
Ressources propres	2,81
Epargne nette	2,74
FCTVA	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,08
Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00
Emprunt nouveau	0,00
<b>Recettes d'investissement</b> (y.c. prod. de cessions)	<b>2,81</b>



## Budget annexe ZAC Francazal

en M€	2022
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessions)	<b>0,00</b>
Produits des services	0,00
Impôts et taxes	0,00
Dotations et participations	0,00
Redevances des fermiers et concessionnaires	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>0,94</b>
Achats de biens et services	0,94
Charges de personnel	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-0,94</b>
Charges financières nettes	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>-0,94</b>
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>-0,94</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>0,00</b>
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>

Le site de Francazal d'une emprise de 38ha, a été cédé par l'Etat à Toulouse Métropole en janvier 2020. Il a pour objectif de devenir un « laboratoire » haut de gamme pour ce qui concerne l'activité aéronautique, le développement des transports du futur et les activités liées d'une part aux mobilités durables et innovantes (drone, véhicules autonomes terrestres et aériens), d'autre part aux énergies décarbonées (filières électrique et hydrogène notamment). Les aménagements étant réalisés en régie directe, un budget annexe a été ouvert en 2022. Le CA 2022 en retrace le premier exercice d'exécution.

Les écritures de stocks étant des opérations d'ordre, elles ne sont pas retranscrites dans le présent rapport.

### Recettes de fonctionnement : 0 M€

L'exercice 2022 porte les premiers travaux de dépollution et d'aménagement du site. Aucune cession n'est prévue avant les exercices 2023-2024. Les recettes de fonctionnement sont pour cela nulles en 2022.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 0,94 M€

Les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe intègrent l'ensemble des dépenses concourant à l'aménagement de la zone (cession et réalisation de travaux).

L'exercice 2022 a porté les dépenses suivantes :

- Le rachat au budget principal Toulouse Métropole d'un terrain portant le bâtiment technocampus pour un montant de 0,22 M€,
- Les premiers travaux de dépollution et de démolition du site pour 0,72 M€.

**L'épargne nette est négative à hauteur de -0,94 M€** du fait du décalage entre les premières écritures en 2022 d'acquisitions et d'aménagement des terrains et les

premières opérations de cessions des terrains qui n'interviendront que sur les exercices ultérieurs.

### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement d'un budget de type ZAC sont essentiellement constituées des écritures de stock. De plus aucun emprunt n'a été contracté en 2022. Aucun capital n'est donc à rembourser.

### Financement des dépenses d'investissement : -0,94 M€

A la clôture de l'exercice 2022, on constate un besoin de financement de 0,94 M€.

en M€	2022
Ressources propres	-0,94
Epargne nette	-0,94
FCTVA	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00
Emprunt nouveau	0,00
<b>Recettes d'investissement</b> (y.c. prod. de cessions)	<b>-0,94</b>

## Conclusion

Les équilibres financiers de Toulouse Métropole sont robustes. Ils ont permis de traverser la crise sanitaire et ses impacts tout en maintenant un niveau d'ambition élevé et en mettant en place des amortisseurs adaptés.

La collectivité a abordé la période d'incertitude liée aux crises géopolitiques et au retour de l'inflation avec des fondamentaux économiques et financiers solides. Sa qualité de signature doit lui permettre de poursuivre son programme d'investissement pour accompagner les dynamiques du territoire métropolitain et la transition écologique, au cœur de toutes les politiques métropolitaines.

La certification renouvelée de ses comptes par un professionnel du chiffre témoigne d'une approche bilancielle exhaustive et permettant de circonscrire les différents niveaux de risque inhérents.

2022

Rapport  
du compte administratif



# Accusé de réception - contrôle de légalité

Toulouse Métropole

---

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-23-0341

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2022 - Budget Principal

Annexe(s) : 0. Rapport CA 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date Séance : jeudi 22 juin 2023

Nom signataire : Jean-Luc MOUDENC

Identifiant de télétransmission : 031-243100518-20230622-DL56879H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 29/06/2023

Date de réception en Préfecture : 29/06/2023